Nations Unies S/PV.4081



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4081e séance
Mercredi 15 décembre 1999, à 10 heures
New York

Président :	M. Hain	. . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	. . . .	M. Petrella
	Bahreïn	. . . .	M. Al-Dosari
	Brésil	. . . .	M. Fonseca
	Canada	. . . .	M. Fowler
	Chine	. . . .	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	. . . .	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	. . . .	M. Lavrov
	France	. . . .	M. Dejammet
	Gabon	. . . .	M. Dangue Réwaka
	Gambie	. . . .	M. Jagne
	Malaisie	. . . .	M. Hasmy
	Namibie	. . . .	M. Andjaba
	Pays-Bas	. . . .	M. van Walsum
	Slovénie	. . . .	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation en Afrique

99-86730 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, des Bahamas, du Bangladesh, de la Belgique, du Burundi, du Cameroun, de la Colombie, de la République démocratique du Congo, de l'Égypte, de la Finlande, de l'Allemagne, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Kenya, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, de la Norvège, du Portugal, de la République de Corée, du Rwanda, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de l'Ouganda, de l'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mesdoua (Algérie), M. Moore (Bahamas), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Adam (Belgique), M. Nteturuye (Burundi), M. Belinga-Eboutou (Cameroun), M. Valdivieso (Colombie), M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo), M. Aboul Gheit (Égypte), Mme Rasi (Finlande), M. Kastrup (Allemagne), M. Osei (Ghana), M. Sharma (Inde), M. Wibisono (Indonésie), M. Ryan (Irlande), M. Fulci (Italie), M. Takasu (Japon), M. Kuindwa (Kenya), M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne), M. Santos (Mozambique), M. Powles (Nouvelle-Zélande), M. Mbanefo (Nigéria), M. Kolby (Norvège), M. Monteiro (Portugal), M. Lee See-young (République de Corée), M. Mutaboba (Rwanda), M. Kamara (Sierra Leone), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Arias (Espagne), M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), M. Yel'chenko (Ukraine), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) et M. Muchetwa (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

En ma qualité de Président du Conseil, je voudrais d'abord faire certaines remarques liminaires.

Le Conseil et les Membres de l'ONU ont accepté la nécessité de mieux répondre aux défis que pose l'Afrique. Le rapport présenté l'an dernier par le Secrétaire général a analysé les problèmes et il y a eu par la suite des débats et des textes du Conseil, mais ces derniers n'ont pas toujours donné lieu à des mesures ou à des résultats concrets. Nous voudrions porter aujourd'hui notre attention sur les moyens pratiques et opérationnels de faire une différence en ce qui concerne les problèmes africains et d'aider à la renaissance de ce continent.

Je voudrais que le débat d'aujourd'hui soit un véritable échange de vues et d'idées, d'où la formule novatrice de tenir un débat actif dans cette salle en évitant certaines des formalités qui prennent du temps. C'est pourquoi nous demandons à tous les orateurs de limiter leur contribution initiale à cinq minutes au maximum, et j'essaierai moi-même de m'en tenir à cette règle. Si nous respectons cette limite, il y aura une chance de reprendre la parole ultérieurement et de répondre à ce qui aura été dit par d'autres et ce, de manière à créer un débat plus constructif et plus ouvert. Je suggère de nous en tenir à trois questions essentielles.

Premièrement, comment pouvons-nous améliorer la coordination et la coopération entre le Conseil de sécurité, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les grandes organisations sous-régionales, y compris la coordination d'activités communes sur des questions précises? Deuxièmement, comment pouvons-nous répondre plus efficacement et plus rapidement aux besoins du maintien de la paix africaine? Troisièmement, quels instruments additionnels nous, membres du Conseil, pouvons-nous mettre en place pour aider à régler, et si possible, à prévenir les conflits en Afrique?

Une fois que tous les orateurs auront parlé, je propose de redonner la parole — dans la limite du temps disponible — au maximum d'intervenants qui souhaiteront parler de nouveau. À la fin de la journée, j'ai l'intention de résumer brièvement et de tirer un certain nombre de conclusions. Pour ouvrir le débat, je suis heureux de donner la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter la bienvenue au Siège.

Je voudrais d'abord dire combien j'apprécie l'attention soutenue que le Conseil et l'Assemblée générale accordent aux questions africaines. Si des réunions pouvaient à elles seules régler les problèmes de l'Afrique, nous n'en aurions aucun, mais hélas, elles ne le font pas. C'est pourquoi j'apprécie d'autant plus les efforts que vous, Monsieur le Président, déployez pour donner à cette séance une dimension concrète et opérationnelle en vue de faire une différence, non seulement en paroles, mais aussi en actes. Comme je l'ai dit la semaine dernière à l'Assemblée générale, l'ONU pourrait difficilement être plus engagée en Afrique qu'elle ne l'est déjà. Ce qu'il faudrait maintenant, c'est être engagés plus efficacement.

Monsieur le Président, je pense aussi que vous avez raison d'insister d'abord sur la nécessité d'une meilleure coordination entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales. Cela est particulièrement important dans le domaine du maintien de la paix.

Au cours de cette décennie, le maintien de la paix a acquis une forte dimension régionale, presque partout où il a été mis en oeuvre. Les Asiatiques ont pris la direction au Cambodge, comme ils l'ont fait de nouveau au Timor oriental. De même, en Bosnie et au Kosovo, le maintien de la paix a été vu en premier lieu comme la tâche des Européens.

Il est naturel d'attendre des États africains qu'ils jouent un rôle directeur dans leur région et, dans plusieurs situations, ils ont répondu courageusement au défi. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déployé des efforts héroïques dans les situations extraordinairement difficiles du Libéria et de la Sierra Leone.

Ce qui n'est ni naturel, ni même juste, est de s'attendre à ce que les Africains réalisent ces tâches sans aide. Même les Européens qui sont mieux équipés à tant d'égards, ont reçu une aide appréciable des autres pour maintenir la paix dans leur région.

Une région telle que l'Afrique est donc encore plus en droit d'attendre une assistance dans le renforcement des capacités de ses institutions régionales et sous-régionales. C'est là une nécessité que j'ai soulignée dans mon rapport de l'an dernier.

Au Secrétariat, nous faisons ce que nous pouvons. Nous avons renforcé notre coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et travaillons très étroitement avec cette dernière à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka en République démocratique du Congo. Si les résultats ont jusqu'ici été décevants, c'est en partie en raison de l'absence d'une volonté manifeste de la part des parties de mettre l'Accord en oeuvre. Mais c'est également une question de ressources. Dans ces conditions, les cessez-le-feu ont toujours tendance à s'interrompre et la région à replonger dans la guerre. C'est pourquoi la décision la plus immédiate et la plus pratique que j'attends du Conseil est d'agir promptement dans le cas de la République démocratique du Congo avant que le fragile cessez-le-feu ne devienne encore plus incertain.

Mais il est tout aussi urgent de fournir les ressources nécessaires à la Commission militaire mixte pour lui permettre de jouer le rôle qui lui incombe en vertu de l'Accord de Lusaka. Nous avons déjà convoqué deux réunions avec des donateurs potentiels pour mettre en lumière cette nécessité. Nous devons à présent étudier conjointement avec l'OUA la manière de rendre la Commission militaire mixte plus efficace et de mieux l'aligner sur les activités des opérations de maintien de la paix.

La même observation s'applique au Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO, qui a accompli un travail précieux en Afrique occidentale, notamment en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau. Mais, dans les deux derniers cas au moins, elle a dû dépendre fortement de l'appui d'États de la région — des États dont les peuples ne peuvent guère se permettre de tels sacrifices. Le Conseil devrait examiner d'urgence comment financer ces opérations régionales de façon plus équitable et plus efficace. De fait, je ne saurais trop insister sur l'importance de faire en sorte que, partout où une responsabilité est assignée, des ressources suffisantes soient fournies pour en permettre l'exercice.

Dans le cas de la Sierra Leone, je voudrais souligner que, comme je l'ai indiqué dans des rapports précédents au Conseil, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) aura besoin de ressources supplémentaires si l'ECOMOG confirme l'intention exprimée de retirer tous ses contingents du pays.

Les organisations régionales et sous-régionales en Afrique n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires à l'heure actuelle. Elles sont obligées de financer leurs activités de maintien de la paix au moyen de fonds d'affectation spéciale et, malheureusement, ces fonds d'affectation

spéciale ne recueillent pas suffisamment de donations, bien loin de là.

L'ONU elle-même n'est pas tellement en meilleure position quand, comme c'est très souvent le cas, on nous demande de financer nos opérations par des contributions volontaires. Je pense que le recours croissant à cette pratique est contraire à l'esprit de la Charte, et qu'il est en outre inefficace. Aucune organisation ne peut constamment fournir un travail de qualité si elle arrive à peine à joindre les deux bouts. Le Conseil devrait accorder la plus haute priorité à la recherche de moyens meilleurs et plus efficaces de financer les opérations de maintien de la paix.

Monsieur le Président, vous avez demandé quels autres instruments le Conseil pourrait utiliser pour contribuer à résoudre, voire prévenir, les conflits en Afrique. Je suggère quelques instruments de ce type, car je pense que le Conseil doit porter un intérêt constant et effectif aux conflits, réels ou potentiels, en Afrique, et éviter de donner l'impression qu'il réagit de façon sporadique ou purement rhétorique aux crises sans en assurer le suivi. Il est essentiel qu'après avoir pris une initiative ou adopté une résolution, le Conseil demeure pleinement déterminé à en assurer le suivi et la mise en oeuvre.

Pour ce faire, on pourrait notamment utiliser des groupes de contact composés de membres intéressés qui se chargeraient de suivre les mesures proposées sur des conflits spécifiques. On a déjà commencé avec le groupe chargé de suivre la situation en Somalie.

Dans certains cas, il pourrait être approprié de créer un groupe de travail mixte réunissant les membres du Conseil, du Secrétariat et l'organisation régionale ou sous-régionale pertinente. Cela serait peut-être particulièrement approprié lorsqu'il faut veiller à ce que des décisions telles que le déploiement de contingents de maintien de la paix soient appliquées dans les plus brefs délais.

Un troisième type de groupe de travail qui pourrait être utile réunirait les membres qui s'intéressent à un aspect particulier de la prévention ou de la limitation d'un conflit, et qui accepteraient un mandat spécifique pour collaborer avec le Secrétariat dans le suivi de certaines des initiatives du Conseil, avec un résultat bien défini en vue. On pourrait prendre comme modèle ici le groupe de l'Ambassadeur Fowler, qui a accompli un excellent travail en suivant la trace des ressources économiques qui alimentent certains conflits et en examinant les moyens d'appliquer des sanctions et des embargos décrétés par le Conseil. D'autres problèmes, tels que le trafic des armes de petit calibre, mériteraient certainement la même démarche.

Quatrièmement, le Conseil pourrait envisager de tenir des réunions — peut-être, en alternance, ici au Siège de l'ONU et dans les cas appropriés en Afrique — pour établir des contacts plus étroits et plus réguliers avec les chefs et le personnel des diverses organisations régionales et sous-régionales.

En outre, je crois que beaucoup des idées qui se sont dégagées du débat du mois dernier sur la prévention des conflits pourraient être particulièrement utiles en Afrique. Par exemple, des missions dotées d'objectifs clairs qu'entreprendrait le Conseil lui-même, sur le modèle de la mission dépêchée à Jakarta et à Dili en septembre dernier; l'action préventive du Conseil en réponse aux questions portées à son attention par les États ou le Secrétaire général, y compris, dans certains cas, le déploiement préventif de forces, avec le consentement du pays hôte; le désarmement préventif ou la création de zones démilitarisées; et l'amélioration des capacités régionales d'alerte rapide, aussi bien que le maintien de la paix.

Les suggestions que j'ai faites n'ont rien de spectaculaire. Mais elles pourraient, si elles sont appliquées avec constance, faire une différence réelle et sensible dans la qualité de nos travaux pour la paix et la sécurité en Afrique. Je les présente dans l'esprit pratique et concret dans lequel, Monsieur le Président, vous avez convoqué la séance et j'attends avec grand intérêt vos observations et suggestions, ainsi que celles des autres membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Secrétaire général, des suggestions pratiques que vous avez faites et qui nous seront très utiles pour prendre les mesures que nous devons prendre en Afrique, plutôt que de nous contenter des paroles et résolutions auxquelles nous nous sommes tous habitués.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni.

Comment établir un vrai partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique? Tout d'abord, il faut établir un meilleur partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'ONU et l'OUA ne devraient pas être en concurrence, mais doivent au contraire chercher à établir une coopération et une synergie. Nous avons besoin de consultations régulières entre le Conseil de sécurité, le Secrétaire général de

l'ONU et le Secrétaire général et le Président de l'OUA. Nous avons besoin de davantage d'envoyés communs ONU/OUA, idée qui, bien entendu, a été lancée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'Afrique. Il faut une meilleure coordination à New York entre le Conseil, d'une part, et le bureau de l'OUA et le Groupe des États d'Afrique, de l'autre; une meilleure coordination à Addis-Abeba entre l'OUA et les représentants du Conseil sur le terrain. Je propose aujourd'hui que le Conseil de sécurité crée un mécanisme pour collaborer avec l'OUA afin d'examiner comment faire avancer ces idées pratiques et d'autres, dont celles avancées par le Secrétaire général visant à améliorer les consultations.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une meilleure prévention afin que les problèmes de l'Afrique ne dégénèrent pas en conflits, comme cela, hélas, a si souvent été le cas. La Grande-Bretagne apprécierait que le Secrétaire général présente périodiquement des rapports pour que le Conseil soit rapidement mis en alerte concernant des situations préoccupantes et pour lui faire des recommandations sur les mesures à prendre. Nous voulons renforcer la capacité du Conseil de sécurité à suivre et évaluer les points chauds potentiels. Nous devons envisager de dépêcher des missions du Conseil de sécurité dans la région. Nous devons être plus disposés à envisager des déploiements préventifs et nous devons examiner ce que nous pouvons tous faire pour contribuer à améliorer la capacité de prévention des conflits de l'OUA. La Grande-Bretagne apporte déjà son appui, bien entendu, au Centre de prévention des conflits de l'OUA à Addis-Abeba.

Troisièmement, nous devons améliorer considérablement le maintien de la paix, et vos remarques, Monsieur le Secrétaire général, concernant la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, ont été particulièrement bienvenues. Nous avons besoin d'un meilleur maintien de la paix quand la prévention échoue. Pourquoi a-t-il fallu six mois pour que les forces de l'ONU arrivent en Sierra Leone après l'accord de paix? Pourquoi les préparatifs relatifs à une éventuelle opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo ont-ils été si difficiles?

Ce n'est pas là une critique adressée au Secrétariat ou au Secrétaire général. C'est une critique qui s'adresse à nous tous. Le Secrétaire général et son équipe doivent recevoir tout notre appui politique pour mener de nouvelles opérations de maintien de la paix quand cela est nécessaire, et doivent disposer des ressources financières et humaines appropriées afin de faire en sorte que ces opérations réussissent beaucoup mieux que par le passé.

Le Secrétariat a besoin de stocks plus importants d'équipements de base pour un déploiement rapide, ainsi que des structures et des processus nécessaires pour les mettre en oeuvre sans délai et efficacement.

Quatrièmement, nous devons beaucoup mieux faire appliquer les décisions du Conseil, y compris les sanctions qui doivent être mieux ciblées. Par exemple, l'ONU — et par là je veux dire les États Membres de l'Organisation — n'a pas réussi à faire respecter les sanctions décidées contre l'Angola concernant l'arrêt des livraisons de carburant, d'armes et de munitions aux forces meurtrières de l'UNITA menées par Savimbi. Nous applaudissons aux travaux de l'Ambassadeur Fowler, qui ouvrent la voie, mais il a besoin d'une aide pratique, notamment de renseignements et d'informations de la part de nombreux gouvernements représentés ici aujourd'hui, y compris celui de la Grande-Bretagne.

J'ai discuté de la nécessité d'agir immédiatement avec les représentants des Gouvernements américain, français, belge et ukrainien, ainsi qu'avec ceux de nombreux pays africains. Suite à la récente défaite militaire qu'a subie Savimbi, le moment est venu d'appliquer pleinement les sanctions. De trop nombreux fonctionnaires corrompus de la région collaborent avec l'UNITA pour l'aider à s'approvisionner ou à vendre ses diamants. Des armes arrivent d'Europe orientale. Il est temps que les responsables soient dénoncés et mis au pilori. Travaillons ensemble à cette fin.

J'invite également toutes les sociétés diamantaires et tous les centres de commerce des diamants à refuser, comme l'a fait DeBeers, d'acheter des diamants venant d'Angola.

En agissant dès aujourd'hui de manière résolue, l'ONU peut mettre fin à la guerre en Angola et promouvoir une paix durable. Cela sera un véritable test de la volonté de l'ONU de placer l'Afrique bien plus haut à l'ordre du jour de la communauté internationale, ainsi que le souhaite la Grande-Bretagne. C'est pourquoi nous suivrons avec beaucoup d'attention le débat d'aujourd'hui et nous en dégagerons les points saillants, que le Conseil de sécurité pourrait éventuellement utiliser comme la base de nouvelles initiatives.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, nous nous félicitons de la tenue de la réunion

d'aujourd'hui et remercions le Secrétaire général de la déclaration qu'il vient de prononcer.

J'aimerais faire quelques remarques sur les questions dont nous débattons aujourd'hui.

Premièrement, en ce qui concerne l'amélioration des relations et de la coordination entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait prendre davantage de mesures concrètes pour appuyer l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous appuyons les activités menées par toutes ces organisations régionales et sous-régionales.

Deuxièmement, nous pensons que, lorsque nous examinons des «points chauds», nous pourrions, dans les résolutions et déclarations présidentielles s'y rapportant, saluer, autoriser ou approuver l'action des organisations régionales concernées.

Troisièmement, nous devons nous employer à renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et l'OUA. On pourrait examiner la possibilité d'inviter le Secrétaire général de l'OUA ou son représentant à présenter des exposés réguliers au Conseil.

Quatrièmement, après un sommet ou des réunions ministérielles de l'OUA, nous pourrions inviter le Président en exercice pour le mois en cours à présenter un exposé au Conseil suivant que de besoin.

Le deuxième point que j'aimerais commenter concerne la manière de conduire les opérations de maintien de la paix en Afrique de manière plus rapide et plus efficace. Premièrement, nous pensons que les principes généraux sont évidents, à savoir que nous devons nous conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux trois principes de la neutralité, de légitime défense et du consentement préalable des parties concernées. Ce sont là les trois grands principes qui doivent nous guider.

Deuxièmement, nous pensons qu'en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix en Afrique, les avis des pays intéressés, des organisations régionales pertinentes et du Secrétariat devraient être sollicités au préalable. Quand une décision est prise, le manque de garanties de sécurité sur le terrain ne peut pas être considéré comme une excuse pour adopter une approche négative.

Troisièmement, nous pensons que le manque de ressources a gravement entravé le fonctionnement normal des opérations de maintien de la paix. Nous demandons donc aux pays en retard dans le versement de leurs contributions aux opérations de maintien de la paix à les régler rapidement, en totalité et sans conditions.

Quatrièmement, en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix en Sierra Leone, la réaction du Conseil de sécurité n'a pas été suffisamment rapide. Le Conseil a également été hésitant dans le cas de la République démocratique du Congo. Tout cela a donné lieu à soupçonner fortement que des critères différents étaient appliqués selon les cas. Nous pensons que le point clef est ici de savoir si la volonté politique nécessaire sera ou non mobilisée.

Le troisième point sur lequel j'aimerais faire des observations a trait aux instruments supplémentaires auxquels le Conseil de sécurité pourrait avoir recours afin de prévenir et de régler les conflits en Afrique. Nous pensons que, de manière générale, le Conseil de sécurité doit trouver de nouveaux moyens lui permettant d'améliorer ses travaux.

Premièrement, il convient de rappeler que le Conseil de sécurité a envoyé une mission au Timor oriental en septembre dernier pour enquêter sur la situation sur le terrain. Cette mission a été bien accueillie par toutes les parties concernées. Nous pensons que le Conseil de sécurité pourrait aussi dépêcher des missions dans les régions d'Afrique où cela est nécessaire afin d'y étudier la situation sur le terrain.

Deuxièmement, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait déployer davantage d'efforts pour exploiter le potentiel des mécanismes et des ressources existants. Les comités des sanctions, par exemple, peuvent jouer un rôle plus important en la matière. La manière dont l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité des sanctions sur l'Angola, a mené les affaires de ce comité mérite toute notre attention et tous nos égards.

Troisièmement, nous croyons que les conflits africains ont des causes très complexes et qu'il faut donc se pencher, de manière équilibrée, aussi bien sur leurs symptômes que sur leurs causes profondes. À la suite de l'accomplissement des mandats d'opérations de maintien de la paix, d'autres organes pertinents du système des Nations Unies devraient prendre rapidement le relais et jouer le rôle qui leur revient dans la consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité doit par conséquent intensifier encore davantage ses échanges et sa coopération avec d'autres organes pertinents des Nations

Unies, tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Nous pensons que le débat d'aujourd'hui est un très bon départ. Un proverbe chinois dit qu'un voyage de 1 000 kilomètres doit commencer par le premier pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur de la Chine d'avoir montré l'exemple en matière de brièveté. On me dit que ma propre contribution a duré 4 minutes et 55 secondes, j'ai donc ainsi respecté la limite des cinq minutes.

L'orateur suivant est l'Ambassadeur des États-Unis. Étant moi-même un fils de l'Afrique, je suis ravi de dire qu'il rentre tout juste d'Afrique. Chaque personne qui se rend en Afrique en revient meilleure, et je suis sûr que c'est aussi son cas.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'essaierai de suivre la règle des cinq minutes. Je m'excuse d'avoir brièvement quitté la séance, mais j'estime qu'il était nécessaire, et même essentiel, pour moi de prendre la parole à l'Assemblée générale à l'occasion du décès du Président Franjo Tudjman de la Croatie.

Je voudrais rendre hommage au Royaume-Uni d'avoir convoqué cette séance importante, et dire que je reviens d'un voyage au Mali, en Angola, en Namibie, en Afrique du Sud, au Zimbabwe, en Zambie, au Rwanda, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Niger. J'attends avec intérêt de discuter plus en détail des questions relatives au Congo à la séance de demain.

Je voudrais faire quelques brèves observations dans l'esprit informel que le Président nous a imposé à juste titre aujourd'hui. Le premier problème que nous avons rencontré au cours de ce voyage — le premier problème auquel l'Afrique doit s'attaquer, parmi tous les autres problèmes dont nous allons débattre ici — est la question de la propagation du VIH/sida. Je ne saurais insister assez sur sa gravité. Le Secrétaire général parle avec hardiesse et courage de cette question depuis de nombreuses années. C'est en fait Kofi Annan, personnellement, qui m'a demandé de porter un regard sur cette question il y a déjà bien longtemps. Je lui en suis reconnaissant.

Je dois dire, ici au Conseil de sécurité, qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de santé. C'est une question de sécurité et une question économique. C'est une question qui ne va pas disparaître. Le nombre des personnes mortes du sida en Afrique, au cours des 12 derniers mois, est plus de 10 fois supérieur à celui des victimes de toutes les guerres en cours sur ce grand continent. Nous ne pouvons pas lui tourner le dos, c'est un problème qui a une place légitime dans nos débats ici au Conseil de sécurité.

C'est d'effacer la honte attachée au sida que l'on doit s'occuper le plus vigoureusement. Parmi les 10 pays où nous nous sommes rendus, il m'a semblé qu'un seul — l'Ouganda — était entièrement engagé dans cette tâche. On m'a dit que le Sénégal avait aussi fait un excellent travail. Tous les autres pays que j'ai visités ont reconnu le problème et il y a des programmes pour y faire face. En fait, le Président Mbeki arborait le ruban du sida quant je l'ai rencontré. Nous sommes préoccupés par cette question, et j'espère pouvoir en parler davantage le mois prochain lorsque les États-Unis présideront le Conseil.

Je vais parler des guerres de l'Afrique. Je réserverai mes observations au sujet de la République démocratique du Congo pour demain. S'agissant du Burundi, nous sommes heureux de voir que le Président Mandela assume l'effort à son tour. J'ai eu un entretien extrêmement intéressant avec lui sur cette question, et je pense qu'il changera vraiment les choses. En ce qui concerne l'Angola, comme l'Ambassadeur Qin Huasun, nous attendons de travailler étroitement avec l'Ambassadeur Fowler au Comité des sanctions. Pour les États-Unis, ils vont redoubler d'efforts concernant les sanctions, et nous attendons ce que nous dira l'Ambassadeur Fowler sur la meilleure façon dont les États-Unis peuvent mieux contribuer à cette tâche.

Pour terminer, je dirai, comme l'a dit le Secrétaire général, que le Conseil de sécurité doit accorder davantage d'attention à l'Afrique. Je suis tout à fait d'accord avec lui qu'il faut être efficace. J'approuve pleinement la proposition faite par l'Ambassadeur Qin Huasun, au nom de la République populaire de Chine, selon laquelle le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) devrait consulter plus fréquemment le Conseil de sécurité.

Enfin, j'aimerais dire un mot sur la présidence qu'assumeront les États-Unis le mois prochain. Comme nous l'avons annoncé dans un discours à Pretoria, les États-Unis saisiront la chance que leur offre cette présidence le mois prochain — le premier mois du nouveau millénaire — pour mettre l'accent sur l'Afrique. Nous souhaitons consolider ce qui se fera au cours de cette importante séance d'aujourd'hui et au cours de la séance de demain, pour tenir, surtout à la fin du mois de janvier, toute une série de séances publiques et privées du Conseil de sécurité qui se concentreront essentiellement sur les problèmes que connaît la région — ceux que je viens de mentionner, ainsi que la

République démocratique du Congo, une question dont je parlerai demain. J'espère que des représentants de haut niveau viendront de leurs capitales respectives s'associer à nous pour ces débats le mois prochain, et que leur participation sera réelle et ne se limitera pas à la rhétorique.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, et je me félicite des points qu'il a soulevés. Je félicite également son gouvernement pour toute l'attention qu'il accordera à l'Afrique durant sa présidence le mois prochain. Je crois que l'Afrique retient maintenant davantage l'attention que ce ne fut jamais le cas, et pour de bonnes raisons. Il nous faut tirer quelque chose.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est certainement un plaisir de vous voir ici participer à ce débat important. L'engagement de votre pays et de votre gouvernement, et votre engagement personnel en faveur de l'Afrique, sont bien connus et profondément appréciés autour de cette table. Sur une note plus personnelle, je dois également vous remercier de votre appui, tant moral que matériel, à nos efforts pour mettre rapidement fin à la guerre civile en Angola par l'application efficace des sanctions du Conseil de sécurité. Votre appel à une intervention spécifique et ciblée est bien venu.

Comme vous le savez, Monsieur le Président — même si d'aucuns dans la salle ne le savent peut-être pas — en tant que Président du Comité des sanctions sur l'Angola, j'ai l'intention de présenter à temps, d'ici à la fin de février, le rapport du groupe d'experts créé par le Conseil, afin de le présenter au Conseil en mars ou au début d'avril. J'espère fermement qu'il contiendra des recommandations spécifiques pour une intervention supplémentaire que le Conseil pourrait engager exactement comme vous l'avez proposé, Monsieur le Président.

Le Canada vous est tout particulièrement reconnaissant d'avoir accepté de tenir ce débat sous cette forme, qui permettra la participation des États non-membres à ce débat novateur. Le Conseil ne peut qu'en tirer avantage en explorant de nouvelles manières de mener ses activités et celle-ci, en fait, en est une. Nous constatons avec préoccupation que, si le Conseil accorde beaucoup de temps à l'Afrique, nous avons, en fait, offert bien peu de résultats concrets. Trop souvent, du fait d'une combinaison de raisons financières et politiques, le Conseil a trouvé le moyen d'éviter d'assumer une grande part de sa responsabilité quant au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Le résultat a été de déléguer sa responsabilité en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et aux organisations régionales, sans souvent tenir compte de leurs capacités respectives en la matière. Même lorsque ces organisations peuvent jouer un rôle efficace, les efforts de prévention menés au niveau local ou régional ont très souvent besoin d'une dynamique que seul un engagement actif du Conseil peut donner. Nous devons donc nous concentrer sur des partenariats efficaces fondés sur une compréhension réaliste des forces et des faiblesses de chacun, une division efficace du travail et un partage équitable du fardeau.

Toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises. L'autorisation récente de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), qui a reçu un mandat très ferme pour protéger les civils, et, en fin de compte, assumer le fardeau que supporte actuellement le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) était, à notre avis, un pas dans la bonne direction. Mais, de notre point de vue, nous avons encore trouvé une solution hybride, assortie d'une certaine confusion et de contradictions inhérentes aux relations existant entre la force des Nations Unies et les derniers éléments de l'ECOMOG encore sur place. Nous devons continuer de travailler plus dur en vue de mandats plus clairs et d'une confusion moindre.

En République démocratique du Congo, la participation des Nations Unies est un signe important de l'engagement du Conseil en faveur des efforts de paix dans ce pays, et elle devrait aider à créer la confiance ou du moins à en faciliter l'instauration nécessaire pour soutenir le déploiement éventuel d'une mission effective des Nations Unies de taille raisonnable chargée de contrôler l'application de l'Accord de Lusaka. Je suis certainement d'accord avec les intervenants qui ont dit que nous avons attendu trop longtemps à cet égard.

Étant donné l'importance croissante du travail de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la paix et la sécurité, une coopération plus étroite est en fait nécessaire entre le Conseil et l'OUA. Au nombre des propositions pratiques, on compte des contacts plus fréquents entre le Président du Conseil et le Secrétaire général ou le Président de l'OUA, et des réunions plus régulières entre le Conseil et les représentants de l'OUA à New York.

La coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales devient plus importante lorsque vient à terme une mission décidée par le Conseil,

car ces organisations doivent alors assumer un rôle de chef de file en période de reconstruction et de consolidation de la paix après les conflits. Nous nous félicitons des initiatives déjà prises par le Secrétaire général de l'ONU et par le Secrétaire général de l'OUA visant à accroître le niveau de coopération entre les deux organes, en particulier en ce qui concerne l'échange d'informations sur des questions fondamentalement africaines. Nous sommes heureux d'encourager les deux Secrétaires généraux à continuer leurs efforts de coordination et nous nous réjouissons à cet égard des recommandations que nous venons d'entendre du Secrétaire général, M. Annan et de vous-même, Monsieur le Président; le Canada est heureux de pouvoir coopérer dans toute la mesure où nous le pourrons pour concrétiser ces propositions et leur donner du poids.

Il est important de souligner que les Nations Unies auront beau collaborer avec les organisations régionales ou sous-régionales, la paix n'en sera pas pour autant possible si les parties à un accord ne s'acquittent pas de leurs obligations ou si elles résistent aux efforts faits pour établir une paix viable.

Trop souvent, la période favorable pour un engagement international est de courte durée et les chances de paix se perdent tragiquement. Nous devons améliorer la capacité des Nations Unies de prévoir, de déployer et de gérer les opérations d'appui à la paix. Lorsque la décision politique est prise de faire face à une situation — pas seulement en Afrique — il faut les moyens d'agir en conséquence. Renforcer ces moyens signifie notamment améliorer les possibilités des Nations Unies de déployer rapidement des forces, ce à quoi le Canada travaille sans relâche depuis plus de six ans sans aucun succès.

Nous voulons également nous assurer que les opérations d'appui à la paix en Afrique reçoivent les mandats et les ressources appropriés. Sinon, comme nous avons pu le voir dans le passé, les conséquences peuvent être désastreuses. Les mandats doivent être suffisamment fermes pour que les missions aient une chance réelle de réussir. Ils doivent donc être financés et soutenus de manière adéquate. Les fonds d'affectation spéciale volontaires établis à ces fins ne donnent pas de résultats et j'espère que nous reconnaîtrons bientôt cette réalité. Ils ne sont pas appropriés pour la tâche à assumer. Les forces multinationales ne sont pas équitables si l'on considère le fardeau qu'elles imposent à un petit nombre de pays. Notre expérience collective en Sierra Leone le démontre amplement. Nous avons un système qui fonctionne : les missions des Nations Unies financées par des contributions fixées. Utilisons-donc ce système.

Le Conseil de sécurité devrait également envisager des déploiements préventifs en Afrique. Comme cela a été noté dans la récente déclaration du Président sur la prévention des conflits, une action préventive peut être plus rentable que des mesures prises à la suite d'un conflit. Le Secrétaire général a bien sûr été remarquablement éloquent à cet égard dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le 20 septembre 1999. Le Conseil doit examiner de près les indicateurs d'alerte rapide et doit être prêt à agir avant que les conflits armés n'éclatent. Nous appuyons les efforts du Département des opérations de maintien de la paix en vue d'établir un groupe de travail et nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec ce groupe.

Le défi qui se présente à nous ne consiste pas tant à trouver de nouveaux instruments qu'à rendre plus efficaces les instruments dont nous disposons. Une stratégie efficace de prévention et de règlement des conflits nécessite une définition plus large de la sécurité et des problèmes de sécurité, une définition qui tienne compte des multiples facteurs qui contribuent aux conflits et qui traite des conflits dès qu'ils se manifestent. Cette définition implique que nous concentrions notre attention, au Conseil, non seulement sur les agressions entre États mais également sur les questions de sécurité à l'intérieur des États, y compris les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, les urgences humanitaires catastrophiques, les défaillances du gouvernement et l'absence de l'état de droit, ainsi que les privations économiques. En bref, cela signifie que l'on accorde une importance particulière aux menaces à la sécurité humaine qui, comme le montre l'histoire récente, ont été une source première de conflits en Afrique.

Selon le Canada, des actions rapides et résolues pour régler les conflits et y mettre fin peuvent constituer un élément dissuasif important dans les futurs conflits. Pour parvenir à cet objectif, le Conseil doit pouvoir compter sur une Organisation des Nations Unies capable de déploiement efficace et rapide. Le Conseil doit donc examiner les qualités dissuasives des instruments dont il dispose. Il faut appliquer les sanctions actuelles et les membres du Conseil ne s'étonneront pas que je fasse également allusion aux sanctions contre l'UNITA. Les Africains ne vendent pas d'armes à l'UNITA et n'achètent pas les diamants de M. Savimbi. Toutefois, les Africains ont un rôle clef à jouer pour rendre les sanctions contre les voyages et la représentation efficaces.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Fowler du travail qu'il fait sur l'Angola. Le moment est critique pour s'assurer que les sanctions contre l'UNITA sont bien efficaces.

Permettez-moi également de dire que l'on vient de me passer une note m'indiquant que l'Ambassadeur Holbrooke a parlé pendant 4 minutes et 57 secondes. Il est évident que les chronomètres deviennent aussi fréquents que les téléphones portables au Conseil de sécurité. Cette discipline est admirable.

M. Dejammet (France) : Merci à la présidence britannique pour avoir organisé ce débat.

Il n'y a pas de recette unique pour toutes les crises et conflits en Afrique. Cependant des expériences passées on peut tirer quelques conclusions, quelques enseignements.

D'abord, cela a déjà été dit par la plupart des orateurs, il faut améliorer les relations entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales ou sous-régionales, ou bien encore les initiatives régionales ad hoc. Dans le passé, le Conseil n'a pas toujours été suffisamment informé de certaines initiatives régionales et c'est à un moment tardif de l'évolution du traitement d'une affaire que l'on se tournait vers le Conseil pour lui demander, alors qu'il n'avait pas été suffisamment préparé, d'endosser ou d'avaliser des recommandations. Les présidents ou les secrétaires généraux des organisations, ou bien les comités ad hoc qui sont engagés dans des actions de négociations devraient donc rencontrer plus souvent le Conseil de sécurité et celui-ci devrait les convier aux étapes clef d'un processus de paix qui est conduit par eux. Ceci s'applique naturellement, avant tout, au Président et au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

En sens inverse, il revient aux États qui en ont les moyens, d'apporter un soutien financier et logistique aux organisations régionales ou sous-régionales ou, encore une fois, aux coalitions ad hoc qui conduisent une opération de maintien de la paix. Ce qui a été fait pour le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en Sierra Leone ou en Guinée-Bissau, n'a pas été suffisant et je m'associe entièrement aux remarques faites par l'Ambassadeur Fowler sur la préférence qui devrait être donnée à des opérations de maintien de la paix avec des financements obligatoires plutôt que des financements volontaires.

Mais, en amont, le meilleur moyen d'aider les pays africains à résoudre leurs problèmes c'est d'abord de leur apporter une formation en matière de maintien de la paix — c'est l'objectif de programmes qui ont été lancés par plusieurs pays, dont la France. Il faut les aider à préparer ces opérations de maintien de la paix. Il faut ensuite évidemment les aider à mettre en oeuvre ces opérations.

Le deuxième axe d'effort concerne l'action directe des Nations Unies — afin de répondre à une double critique adressée à l'Organisation d'agir trop tard et trop peu. D'abord il faut, pour agir rapidement, savoir se préparer. Les Nations Unies devraient donc pouvoir être en mesure d'examiner les moyens de lancer une opération à temps. C'est ce qui a été tenté, pour la première fois, récemment par le Conseil de sécurité avec l'adoption de la résolution 1279 (1999) sur la République démocratique du Congo qui demande au Secrétaire général de

> «prendre les mesures administratives nécessaires à l'équipement de jusqu'à 500 observateurs militaires des Nations Unies, en vue de faciliter les futurs déploiements rapides des Nations Unies.» *(résolution 1279 (1999), par. 9)*

On a pour la première fois convenu, enfin, de se préparer à l'avance. Il faut continuer dans cette voie. On ne peut d'une part déplorer la lenteur de réaction des Nations Unies et d'autre part refuser toute innovation.

En deuxième lieu, il faut assurer une bonne adéquation entre le mandat et les moyens d'une opération. Rogner sur le format, les composantes ou le budget d'une opération des Nations Unies est la meilleure façon d'aller à l'échec. La dimension financière ne doit pas devenir une contrainte qui déterminerait tout le reste. Quand il est question de maintien de la paix et de la sécurité, le coût doit être une résultante, pas un préalable. Les plus vibrantes déclarations d'intention ne pèsent rien face à la pingrerie des États.

Troisièmement, le meilleur moyen de résoudre les conflits, c'est évidemment d'essayer de les prévenir. Nous avons eu un débat il y a 15 jours sur ce sujet. Cela passe par une multitude d'actions qui bien souvent ne sont pas du ressort de ce Conseil. Dans le domaine politique, il convient de promouvoir le concept d'un véritable partage du pouvoir qui protège les droits des minorités et évite ainsi le cercle vicieux d'accaparement du pouvoir, puis de revanches politiques ou ethniques. Il appartient à tous — États Membres, organisations, bailleurs de fonds — de faire passer le même message sur l'opportunité enfin d'accepter le concept du partage du pouvoir.

Dans le domaine économique, il faut maintenir un niveau significatif d'aide au développement, à côté de ce qui est fait dans le domaine commercial. Les trois quarts des pays les moins avancés se trouvent en Afrique. Il n'y a pas de miracle, il faut aider. Les besoins en aide publique directe demeurent importants. Mais je m'associe également, à cet égard, à ce qu'a dit le Représentant des États-Unis à

propos de la lutte contre le sida. Mais cette lutte contre le sida, sur le double plan de la prévention et du traitement implique aussi des aides, implique une solidarité, implique donc des fonds pour une solidarité thérapeutique.

Toutes ces recommandations ne serviraient à rien si nous ne les appliquions pas dans le traitement des cas concrets. Beaucoup de crises actuelles en Afrique se trouvent à un stade critique. Plusieurs sont à l'ordre du jour du Conseil depuis plusieurs mois, sinon des années : la région des Grands Lacs, la Sierra Leone, l'Angola, la Somalie, l'Éthiopie et l'Érythrée et, bien évidemment, la République démocratique du Congo. Nos décisions dans les semaines à venir sur tous ces sujets — et j'insiste sur celui de la République démocratique du Congo — donneront la mesure de l'écho réellement donné aux propos qui auront été tenus aujourd'hui.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter chaleureusement la bienvenue au nom du Gouvernement et de la délégation de l'Argentine. Nous sommes certains que ce débat aura, sous votre direction, un effet très utile sur la poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés. Ayant en mémoire les paroles que vous avez prononcées à ce sujet fin septembre, lors du débat public, nous savons que, né en Afrique, vous avez lutté pour la liberté de l'Afrique et qu'en votre qualité de Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth, vous poursuivrez dans cette voie avec la même énergie.

Ce débat devrait permettre une réflexion sur trois aspects concrets : premièrement, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales; deuxièmement, le renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix; et troisièmement, la prévention des conflits.

Pour ce qui est du premier point, je dirais qu'il est fondamental de maintenir un dialogue fréquent entre les deux Secrétariats, non seulement au niveau de la prise de décisions, mais également au niveau de l'élaboration des décisions. Il ne suffit pas d'échanger des informations, il faut avant tout confronter les analyses qui sont faites des données disponibles. En pratique, il y a plusieurs moyens de le faire : visites réciproques, participation de fonctionnaires aux réunions respectives et exposés plus fréquents de hauts fonctionnaires de l'OUA aux consultations privées, séances publiques d'information et séances officielles du Conseil. La présence, par exemple, du Président Chiluba de la Zambie, en septembre dernier, lors du débat public du Conseil sur la République démocratique du Congo a été une chose très importante. De même, nous pensons que la présence du Président Nelson Mandela serait très importante pour le débat sur le Burundi. Nous devons explorer toutes les manières possibles d'utiliser les mécanismes prévus au Chapitre VIII de la Charte.

Le deuxième point comporte, à notre avis, deux aspects : la formation des forces chargées du maintien de la paix et l'appui logistique et financier, autrement dit, les ressources. C'est là que se trouvent, à notre sens, les plus grandes difficultés. Le manque de ressources est ce qui conditionne, dans une certaine mesure, la réalisation et la composition, ou la durée d'une opération de maintien de la paix. Les contributions volontaires et les fonds d'affectation spéciale sont importants mais ils ne peuvent se substituer au financement régulier des opérations de maintien de la paix. Seule une entrée de fonds régulière donne aux opérations de maintien de la paix la légitimité, la continuité et la prévisibilité nécessaires. C'est ce qu'a dit le Secrétaire général a plusieurs reprises et c'est ce qu'a souligné avec force l'Ambassadeur Fowler, du Canada, il y a un instant.

Enfin, pour ce qui est de la prévention des conflits, nous pensons qu'il existe plusieurs instruments dont le Conseil pourrait tenir compte, comme l'amélioration du système d'alerte rapide. Cela nous renvoie au premier point : l'échange d'informations et d'analyses avec l'OUA et les principales organisations sous-régionales ainsi que l'application de sanctions, voire, si nécessaire, lorsque le conflit est encore dans sa première phase. Nous devons tenir compte du fait que la population civile, qui est la première victime du conflit, ne doit pas être en plus victime des sanctions. Il ne suffit pas d'appliquer un régime de sanctions, encore faut-il que ce régime soit efficace. À cet égard, les initiatives concrètes prises par l'Ambassadeur Fowler, du Canada, en sa qualité de Président du Comité des sanctions sur l'Angola, sont un bon exemple de la façon dont on peut améliorer l'efficacité d'un régime de sanctions. Les missions d'établissement des faits décidées par le Secrétaire général et les missions du Conseil de sécurité sont, à notre avis, un instrument à utiliser plus fréquemment. Enfin, l'établissement de zones démilitarisées, à la suite des missions de vérification, peut s'avérer également un instrument utile.

Aucun instrument diplomatique ne peut être efficace si l'on ne comprend pas qu'à l'origine des conflits se trouvent des problèmes économiques et sociaux. Nous réaffirmons que la paix et le développement sont les deux facettes de la même médaille. Les États-Unis et la France en ont d'ailleurs parlé tout à l'heure. La fin de la guerre froide a créé

des conditions propices aux relations économiques mais, comme l'a dit le Secrétaire général, l'économie est mondiale, la politique est locale. Le résultat peu encourageant du Sommet de Seattle illustre la résistance à une libéralisation du commerce, celle-ci devant tenir compte des besoins des pays en développement. D'où la nécessité de coordonner les travaux du Conseil, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et des autres organes du système ainsi que des institutions de Bretton Woods, non seulement dans la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, mais dans l'étape de prévention. L'expérience d'Haïti est, à cet égard, riche d'enseignements pour les questions africaines, notamment pour celles de la République centrafricaine et la Guinée-Bissau.

Pour terminer, il est certain qu'aucun conflit ne sera résolu sans véritable volonté politique des dirigeants de trouver des solutions politiques et non militaires aux conflits. Mais il est tout aussi certain qu'une détermination claire du Conseil est indispensable pour contribuer concrètement au règlement de ces conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine, notamment pour ses observations concernant mes propres engagements vis-à-vis de l'Afrique.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je me félicite de voir que la présidence britannique consacre une séance du Conseil de sécurité à l'Afrique. Lorsque nous avons organisé une séance analogue pendant notre présidence au mois de septembre, nous n'étions pas du tout sûrs que notre initiative s'avérerait fructueuse. Après tout, les membres non permanents qui président le Conseil de sécurité une ou deux fois au cours d'une génération, ont quelques appréhensions quand ils organisent des séances. Précisément parce qu'ils assument rarement cette présidence; la pression visant à faire de ces séances quelque chose de spectaculaire est forte et dans ces conditions, il est facile de se tromper.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est très rassurant de voir que les deux membres permanents qui, suivant l'ordre alphabétique, sont appelés à présider le Conseil de sécurité juste avant et après l'arrivée du nouveau millénaire, ont tous deux décidé de consacrer des séances publiques à l'Afrique. Nous avons apparemment eu raison de lancer cette nouvelle tendance au mois de septembre. En fait, les futurs présidents devront donner des explications s'ils ne consacrent pas de séance publique à l'Afrique.

Certaines délégations africaines se féliciteront de cette évolution tandis que d'autres considéreront qu'il s'agit là d'une imposture, d'un succédané destiné à remplacer l'engagement efficace dont l'Afrique a tant besoin. Nos collègues africains n'ont pas encore parlé mais j'ai l'impression que c'est ce que certains voudraient dire et qu'ils diraient s'ils pouvaient parler assez franchement. Au cours des consultations officieuses que nous tenons dans la salle à côté, nous avons entendu de nombreuses déclarations à cet effet. J'espère que je respecte les règles que vous avez fixées pour cette séance, Monsieur le Président, il s'agit ici d'une séance publique, nous pouvons donc réagir mais nous pouvons également anticiper les événements.

La politique de deux poids deux mesures qu'on nous accuse de mener est un grave problème et je voudrais faire quelques observations à cet égard.

Tout d'abord, nous partageons l'avis exprimé par la délégation française, selon lequel l'engagement politique ne suffit pas et le financement reste un facteur essentiel. Les Pays-Bas agissent de manière pragmatique. Nous dépensons beaucoup d'argent pour le Kosovo, mais il n'en reste pas moins que notre contribution totale à l'Afrique n'en a pas été affectée pour autant. Ce que nous envoyons au Kosovo est de l'argent frais. Il n'y a pas eu de détournement de nos ressources financières consacrées à l'Afrique.

Deuxièmement, il n'y a pas eu une diminution de notre participation aux projets africains qui revêtent un intérêt particulier pour le Conseil de sécurité, notamment pour ce qui est de nos contributions au Groupe de contrôle de la CEDEAO en Sierra Leone et au processus d'Arusha au Burundi.

Troisièmement, nous estimons que l'on ne peut pas réellement nous blâmer pour notre engagement à l'égard du Kosovo. L'ex-Yougoslavie se trouve dans notre arrière-cour et notre sécurité est mise en jeu dans cette partie du monde. Cependant, du fait de la mondialisation, de plus en plus de Néerlandais commencent à considérer que l'Afrique fait également partie de leur région. Les jours où les catastrophes humanitaires en Afrique étaient des événements lointains qui n'avaient pas d'incidence immédiate pour notre pays sont définitivement révolus.

Mais ceux qui prétendent que la communauté internationale est disposée à intervenir au Kosovo et au Timor oriental alors qu'elle ignore le continent africain, oublient deux choses. Tout d'abord, l'ONU a déployé plus d'opérations de maintien de la paix en Afrique que dans toute autre région. Sur les 32 opérations lancées entre 1989 et 1998, 13

d'entre elles ont été déployées en Afrique. La plupart des personnes qui se trouvent dans cette salle le savent probablement mais certaines objecteront peut-être que ces 13 opérations de maintien de la paix n'ont pas l'ampleur, la rapidité et le coût des opérations menées au Kosovo et au Timor oriental. Des opérations d'une telle envergure ne sont apparemment possibles qu'en Europe ou en Asie.

Nous apprécions cette remarque mais il faut souligner — et ce deuxième point a tendance à être négligé — que le Kosovo et le Timor oriental sont loin d'être la norme lorsqu'on parle d'opération collective tant en Europe qu'en Asie. Les frappes aériennes dirigées contre la République fédérale de Yougoslavie ont été lancées en l'absence d'un mandat spécifique du Conseil de sécurité et les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) eux-mêmes qui ont participé à ces opérations ont exprimé l'espoir que de telles initiatives soient évitées à l'avenir. Il est difficile d'imaginer que les parlements des 16 pays de l'OTAN auraient donné leur feu vert à ces frappes aériennes s'ils n'avaient pas été témoins de huit années de «nettoyage ethnique» mené par Milosevic, d'abord en Krajina et en Slovénie orientale, puis en Bosnie et finalement au Kosovo. Cela a été un exemple unique où la volonté politique est née de répulsions accumulées.

Le cas du Timor oriental n'a pas non plus été un exemple typique. Après plusieurs années d'impasse, la communauté internationale avait été grandement soulagée d'apprendre que l'Indonésie, le Portugal et l'ONU avaient enfin négocié un règlement. La déception a été d'autant plus grande lorsqu'il s'est avéré que des éléments des forces armées indonésiennes n'avaient pas hésité à violer l'accord dès lors que les Timorais ont semblé se prononcer en faveur de l'indépendance. En outre, l'Accord du 5 mai était curieusement inapproprié en ce sens où il confiait à l'Indonésie la responsabilité du maintien de l'ordre même dans le cas où le référendum serait en faveur de l'indépendance. De toute manière, le facteur décisif a été le fait qu'un pays voisin était disposé à prendre la tête de l'intervention humanitaire.

Ce sont ces conditions exceptionnelles qui ont facilité les opérations concernées. Dans d'autres cas, il peut y avoir des circonstances qui rendent ces interventions plus difficiles. En Afrique, cela peut être l'absence d'une autorité centrale ou des luttes interethniques. Les rivalités ethniques posent un problème particulièrement difficile. L'Europe elle-même en a fait l'expérience, mais au cours de ces années, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a obtenu quelques succès en luttant contre ces phénomènes.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a pris une décision historique lorsqu'en 1963, elle a décidé d'accepter les frontières dont les pays africains avaient hérité des autorités coloniales. Cela a donné à l'Afrique des frontières sûres mais également des États ethniquement hétérogènes. Il ne revient pas à une délégation européenne de dire à l'OUA ce qu'elle peut faire mais la suite logique à la décision de 1963 pourrait être d'aider à mettre sur pied des modèles africains fonctionnels de multiethnicité. Cette aide ne constituerait pas une ingérence dans les affaires intérieures de ses membres mais plutôt un complément essentiel à la doctrine de l'inviolabilité des frontières. Cela semble être une suggestion légitime si l'on tient compte du fait que pratiquement tous les conflits qui font rage en Afrique se déroulent à l'intérieur d'États souverains.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous ne saurions trop nous féliciter du fait que les Pays-Bas ont consacré une journée de débat à l'Afrique lors de leur présidence du Conseil, et le Royaume-Uni a tout particulièrement apprécié que le Premier Ministre de ce pays ait pris le temps, malgré son emploi du temps chargé, de venir présider ce débat. Cela a témoigné de manière concrète de la détermination du Gouvernement néerlandais de se pencher sur les problèmes de l'Afrique.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider la présente séance du Conseil. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la délégation du Royaume-Uni qui a organisé cette séance en ayant recours à cette formule novatrice.

Je suis le conseil de la délégation du Royaume-Uni à la lettre puisque je n'ai pas préparé de notes. Je suis censé parler à brûle-pourpoint mais je cours peut-être le risque de ne pas m'exprimer de manière très cohérente sur certaines questions. J'ai noté quelques points après vous avoir entendu, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général et les collègues qui m'ont précédé. Mais je comprends qu'il s'agit là d'une séance publique après tout et ce que nous disons est d'une certaine manière officiel. Je m'efforcerai néanmoins, sur la base de mes notes, de contribuer à ce débat.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que j'ai entendu jusqu'à présent à cette séance. Plusieurs points ont déjà été soulevés mais il y a néanmoins quelques aspects nouveaux que j'ai beaucoup appréciés. Ce dont nous avons besoin, c'est d'assurer un meilleur suivi à notre niveau, au niveau du Secrétariat et au niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Je mentionnerai donc certaines questions qui ont peut-être été déjà soulevées par les collègues qui m'ont précédé.

Ma première question est la suivante : y a-t-il un échange d'informations suffisant entre les deux organisations? Nous en avons discuté auparavant mais je pose de nouveau la question car de temps à autre, certains membres du Conseil de sécurité ont l'impression que nous-mêmes, c'est-à-dire les membres du Conseil, ne savons pas exactement ce que l'Afrique attend de nous. Il y a un problème de communication.

Le Conseil en fait-il trop ou trop peu? Sommes-nous en train de nous abstenir d'intervenir dans les affaires africaines ou sommes-nous en train de nous y immiscer. C'est une question qu'on s'est posée et le problème qui en résulte, c'est celui de la sélectivité parfois constatée par certains membres du Conseil, notamment les membres africains ainsi que certains membres asiatiques ou d'autres. Nous pourrions avoir l'impression que peut-être, à cause de cette déficience de communication, il y a cette perception — du manque d'intérêt — d'un intérêt véritable, aux affaires africaines et que le Conseil est sélectif. Il intervient dans certaines régions, mais pas dans d'autres. Est-ce parce que l'Afrique est trop grande, est-ce parce qu'il y a trop de problèmes en Afrique — bien sûr, le financement est aussi un problème — ou bien est-ce que les problèmes y existent depuis longtemps et sont restés depuis sans solution?

Ce sont-là quelques questions qui ont été soulevées et je crois qu'elles contribuent à la différence dans la façon de voir les choses entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Conseil. Je serais très reconnaissant si certaines des questions que je pose, que certains amis ont posées aussi, trouvent réponse, notamment auprès de nos collègues africains, parce que ce qu'ils diront ici aura une grande portée.

En ce qui la concerne, ma délégation a bien compris cela. Nous pensons que l'Afrique a lancé un message clair, même si certains membres estiment que ce message n'est pas très clair notamment sur la question de savoir si l'ONU est pleinement invitée ou non. Nous pensons que le message a été très clair, mais que ce qui fait défaut chez l'Organisation, c'est un suivi et une implication profonde.

Bien sûr, il y a aussi la question de la Somalie. L'impression générale qu'on a est qu'ayant été échaudé il y a quelques années, le Conseil manifeste une certaine timidité et une certaine réticence à se précipiter à nouveau dans une aide à résoudre ce problème. Du point de vue des pays asiatiques, nous pensons que le moment est venu que le Conseil s'engage à nouveau en Somalie et dans d'autres régions d'Afrique et que l'on ne peut que tirer les leçons du passé. Des erreurs ont peut-être été commises - on tire des leçons de ses erreurs. Je pense que le Secrétariat de l'ONU a beaucoup d'informations sur les leçons tirées des erreurs du passé.

En ce qui concerne la Malaisie, je ne pense pas que l'Afrique croirait que l'engagement du Conseil soit une immixtion ou un empiétement sur un domaine exclusivement africain. Je soulève toutefois cette question parce que parfois dans nos discussions officieuses, ces problèmes sont abordés par certains de nos collègues. Je voudrais notamment revenir sur la sélectivité et la politique de deux poids, deux mesures. Les pays africains ont nettement l'impression qu'une telle situation existe et je suis sûr qu'ils peuvent en témoigner. Du point de vue asiatique, il y a certainement la même impression ou peut-être la même fausse impression. Je pense donc qu'il est important pour le Conseil de les détromper de la notion qu'il y a en effet sélectivité et deux poids deux mesures.

Je pense, Monsieur le Président, que vous et les autres avez abordé la question d'une plus grande interaction entre les deux Organisations. Il y a eu des contacts de haut niveau bien sûr, entre les Secrétaires généraux. Ils se réunissent régulièrement, se parlent. Nous avons par exemple proposé plusieurs fois que le Secrétaire général de l'OUA vienne prendre la parole au Conseil. Je suis sûr que M. Kofi Annan a pris la parole à l'OUA, mais je pense qu'il serait utile au Conseil d'inviter M. Salim à venir participer à ces réunions du Conseil pour éclaircir certains points que moi-même et d'autres avons soulevés au cours de nos débats dans ce Conseil ainsi que lors de discussions officieuses.

Et je crois qu'il est important de bien comprendre la complémentarité des fonctions des deux Organisations. Je voudrais poser par exemple cette question : lorsque nous confions à l'OUA certains aspects du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits, est-ce une répartition des tâches, ou bien est-ce que cela est considéré comme un abandon de nos responsabilités, et un manquement à nos devoirs? Je pense que ce sont là les questions qu'on pourrait discuter ici et dans de futures réunions.

J'ai quelques autres questions, mais je n'en ai plus le temps. Je voudrais tous juste me féliciter de la nomination par le Secrétaire général de notre ancien collègue et ex-Représentant permanent du Nigéria, M. Ibrahim Gambari comme son Conseiller pour des tâches spéciales en Afrique. Nous sommes convaincus que sa longue expérience ici, y

compris sa tâche au Conseil, contribuera énormément au renforcement de cette plus grande interaction et cette meilleure coopération entre cette Organisation et l'OUA. Et je crois que le Secrétaire général a fait là un choix louable dont nous nous félicitons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Représentant permanent de la Malaisie pour sa notion d'«Ambassadeur qui parle sans consulter ses notes» une chose tout à fait nouvelle et admirable au Conseil de sécurité. Le Secrétaire général en prendra certainement note au moment où il s'apprête à nous quitter pour vaquer à d'autres importantes occupations.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais dire d'abord combien je suis heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité malgré votre programme très chargé. Je voudrais remercier la délégation de votre pays pour avoir si bien choisi le sujet de notre débat public.

Les problèmes, les troubles et les questions qui tourmentent le continent africain méritent d'être examinées de manière approfondie. Nous espérons que notre réunion sera une excellente occasion de procéder à un échange de vues sur les questions africaines et de renforcer le rôle de l'ONU en Afrique.

Les peuples africains pensent que bien souvent ils sont ignorés par l'ONU. Nous sommes pleins de sympathie pour les sentiments de nos frères de ce continent. Nous espérons aussi que la réunion d'aujourd'hui aura des avantages concrets pour la situation en Afrique. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan de son importante déclaration liminaire.

Comme chacun le sait, les questions africaines à l'ordre du jour du Conseil représentent plus de 50 % du nombre total des questions dont il est saisi. Et cela exige que l'on donne aux pays africains plus d'importance et nous amène à réfléchir sur la façon d'améliorer les méthodes de travail au Conseil de sécurité en particulier et de l'ONU en général, en Afrique. À cet égard, nous voudrions faire part des réflexions et observations suivantes aux autres membres du Conseil et aux Membres de l'ONU.

Premièrement, la coordination et la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) doivent être consolidées et renforcées. Cela exigera davantage de transparence dans les travaux du Conseil. Il serait peut-être approprié, lorsque le Conseil examine les questions africaines, d'inviter les parties en conflit à participer à ses délibérations et d'entendre leur point de vue pour essayer de parvenir à les concilier. En outre, la participation du Secrétaire général de l'OUA à certaines délibérations du Conseil relatives à l'Afrique serait parfois extrêmement importante. Nous pensons qu'en l'absence d'une telle transparence dans les activités du Conseil, il serait difficile à celui-ci de jouer un rôle efficace dans le règlement des conflits en Afrique.

En reconnaissant que de nombreux conflits en Afrique ont des causes économiques, il serait nécessaire de renforcer la consultation et la coordination entre le Conseil de sécurité d'une part et le Conseil économique et social (ECOSOC) et les institutions spécialisées de l'ONU d'autre part, pour rechercher des solutions radicales à ces problèmes. À cet égard, nous devons rappeler que l'Afrique recèle d'énormes ressources et d'immenses richesses, mais que celles-ci sont mal exploitées pour de nombreuses raisons que l'ONU pourrait aider à surmonter.

Troisièmement, si le Conseil de sécurité envisage d'accélérer la prise de décisions sur la mise en place de missions de maintien de la paix ainsi que sur leur déploiement, nous engageons le Conseil à se prononcer d'urgence sur l'envoi d'observateurs militaires en République démocratique du Congo. À cet effet, nous considérons qu'il est possible d'envisager la création d'un fonds d'affectation spéciale permanent doté d'un budget limité, pouvant couvrir le déploiement initial des missions africaines, notamment en cas d'urgence, en attendant que les organes pertinents de l'ONU puissent considérer le budget pour ces missions. Ceci accélérerait le déploiement de ces forces et le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays concerné. Mais ce fonds ne remplacerait pas le budget des opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, il faudrait une présence continue des Nations Unies dans des pays africains après un conflit, sous forme de hauts commissariats ou sous toute autre forme que le Conseil jugerait appropriée pour maintenir les acquis sur place de la mission de maintien de la paix.

Pour terminer, nous appuyons les mesures concrètes proposées par le Secrétaire général et estimons que si elles sont effectivement mises en oeuvre, elles contribueraient sensiblement au règlement des problèmes en Afrique et y empêcheraient la naissance de nouveaux conflits armés. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra d'autres mesures concrètes complétant les propositions du Secrétaire général et les élaborera dans un cadre légal afin qu'il y ait obligation de les mettre en oeuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Le débat de ce matin témoigne à la fois de la préoccupation qui a toujours été celle de votre pays face aux problèmes qui touchent l'Afrique et du souci du Conseil de sécurité tendant à améliorer la qualité de ses interventions dans les situations de crises en Afrique. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies relatif aux accords et arrangements régionaux fixe le cadre juridique de coopération entre l'ONU et ses organismes. Les domaines de coopération visés ici sont ceux relevant de la compétence du Conseil de sécurité, donc ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis l'adoption de l'accord du 15 novembre 1965 entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine — lequel accord a été mis à jour en octobre 1990 par les secrétaires généraux des deux organisations — plusieurs autres accords sont intervenus pour renforcer cette coopération.

Le diagnostic des maux dont souffre l'Afrique est bien connu de nous tous. Ce que nous recherchons, ce sont les remèdes. Nous rendons hommage au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui ne ménage aucun effort pour traduire en actions concrètes les accords de coopération qui le lient à l'OUA. En témoignent l'organisation de plusieurs réunions entre l'ONU et les organisations régionales africaines, l'échange de personnel et des programmes de formation au bénéfice des pays africains en vue de faciliter leur participation aux opérations de maintien de la paix.

La résolution 1197 (1998) et la Déclaration présidentielle S/PRST/1998/28 adoptée par le Conseil de sécurité énoncent pour leur part des mesures concrètes qui, appliquées judicieusement, auraient un impact certain sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique, et amélioreraient considérablement le niveau de coopération entre les Nations Unies et les organisations africaines.

Ces deux textes mettent l'accent sur, entre autres, la nomination des émissaires communs de l'OUA et des Nations Unies, la nécessité de renforcer et d'utiliser le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies afin d'améliorer la capacité des pays africains à se préparer à la prévention des conflits et au maintien de la paix, et de développer les systèmes d'alerte rapide et le mécanisme des conflits de l'OUA, le soutien aux organisations régionales en vue de les aider à acquérir la logistique et le financement nécessaires aux opérations de maintien de la paix.

Cette question demeure cruciale pour l'Afrique. En effet, face aux hésitations du Conseil de sécurité de s'engager rapidement pour aider à éteindre les foyers de tension en Afrique, les pays africains sont de plus en plus amenés à entreprendre eux-mêmes, bon an mal an, des opérations de maintien de la paix qui leur coûtent assez cher. Ils ont besoin d'un soutien matériel, financier et logistique accru pour accomplir efficacement ces tâches.

Le Groupe d'intervention de l'ECOMOG s'est trouvé face à d'énormes difficultés en Sierra Leone, dues non pas au manque de fournisseurs de contingents — que les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fournies — mais à la carence de logistique et des ressources financières.

Le Conseil de sécurité se doit de rompre avec la pratique de tergiversation dans la mise en place des missions de maintien de la paix en Afrique.

Les impératifs de la paix et de la stabilité devraient prévaloir sur toute autre considération. Il conviendrait donc d'éviter de créer un vide entre la signature d'accords de paix et la mise en place de missions de maintien de la paix, afin de ne pas offrir une occasion aux parties de reprendre les hostilités, et nous avons en tête le cas de la République démocratique du Congo. Demain, l'Ambassadeur Holbrooke le rappelait tout à l'heure, nous aurions donc une réunion sur le cas de la République démocratique du Congo.

Nous avons parlé de l'appui au développement, des mécanismes d'alerte rapide que les organisations régionales et sous-régionales africaines ont établis en leur sein. Ces systèmes sont des moyens efficaces de prévention des conflits, pourvu que les moyens financiers leur soient accordés et que, par ailleurs, la coopération de tous et la rapidité d'action soient assurées, en ce qui concerne notamment l'échange d'informations sur les risques de conflits potentiels.

Par ailleurs, prévenir les conflits, c'est aussi veiller au respect des embargos sur les armes et principalement celles de petit calibre. Plusieurs études et résolutions, parmi lesquelles la résolution 1196 (1998), existent au Conseil de sécurité. Il conviendrait de les appliquer et de sévir vigoureusement en cas de violation de ces dispositions.

L'envoi de missions du Conseil de sécurité dans les pays africains aux prises à des crises armées doit être examiné au cas par cas. La généralisation de cette pratique pourrait nuire à l'action rapide que l'on attend du Conseil de sécurité pour aider à mettre fin à ces conflits. L'exemple

du Timor oriental ne peut pas être transposé sans discernement dans les cas africains.

Enfin, ce qui importe aujourd'hui, c'est de mettre en oeuvre les mesures déjà prises en apportant les ressources et les moyens logistiques nécessaires. Nous osons espérer que la nomination récente de l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, aux côtés du Secrétaire général et, comme l'a si bien indiqué l'Ambassadeur de la Malaisie, est une bonne initiative qui permettra à n'en pas douter de donner une nouvelle impulsion à l'examen des questions africaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis sûr que les remarques de l'Ambassadeur du Gabon sur les tergiversations au sujet des opérations de maintien de la paix auront très certainement touché une corde sensible dans toute l'Afrique, puisqu'il prenait la parole au nom des gouvernements africains.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : La délégation gambienne est très reconnaissante à la délégation britannique d'avoir consacré à l'Afrique une partie du programme de travail du Conseil pour ce mois. Nous sommes heureux également de vous voir, Monsieur le Président, fils de l'Afrique, présider la séance d'aujourd'hui. On n'aurait pas pu trouver personne plus qualifiée que vous pour le faire.

Ayant lu les déclarations que vous avez faites récemment sur l'Afrique, nous sommes honorés de vous voir parmi nous. Je voudrais remercier Sir Jeremy de m'avoir fourni ces déclarations. Une fois que l'on commence à les lire, on ne peut s'arrêter et on développe très vite un appétit vorace.

Ma délégation est également reconnaissante au Secrétaire général d'avoir dirigé le débat et pour ses remarques stimulantes. Son rapport remarquable, «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (S/1998/318), a conduit à l'adoption de résolutions très importantes sur les questions dont nous débattons aujourd'hui — nous y reviendrons plus tard.

Ma délégation ne peut qu'exprimer son accord quand vous avez dit à deux occasions, Monsieur le Ministre, que l'Afrique souffre toujours d'un désintérêt en politique internationale. Vous avez dit ensuite que durant la guerre froide l'Afrique avait été manipulée par les deux parties, par adversaires interposés et États clients, et qu'ensuite tant l'Ouest que l'Est l'avaient pratiquement abandonnée.

Nous sommes encouragés de noter toutefois que le Royaume-Uni, ainsi que les États-Unis, suite à la visite de l'Ambassadeur Holbrooke en Afrique, donneront leur appui à la renaissance africaine. Nous sommes encore plus encouragés de voir que le Gouvernement britannique a renouvelé son engagement à l'égard de l'Afrique. Ici aussi,

> «La Grande-Bretagne, amie de l'Afrique, continuera de jouer un rôle actif au sein du Conseil de sécurité. Chaque fois que les Nations Unies pourront arrêter une guerre ou établir la paix, nous les soutiendrons à fond.»

Venons-en maintenant au fait, et à commencer par la façon d'améliorer la coordination et la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales clefs, y compris la coordination de l'activité commune sur des questions spécifiques. Comme nous l'avons déjà dit, le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique a conduit à l'adoption de trois résolutions très importantes et la publication de quelques déclarations présidentielles. La première résolution du Conseil de sécurité est la résolution 1197 (1998) du 18 septembre, sur le renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix. La deuxième est la résolution 1196 (1998), du 16 septembre, sur les embargos sur les armes, et la troisième est la résolution 1209 (1998), du 19 novembre 1998, sur les armes de petit calibre, leur trafic illicite et leur accumulation en Afrique.

Ces quelques exemples montrent que le cadre juridique est déjà en place pour améliorer la coordination et la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OUA. L'accord de coopération entre l'OUA et l'ONU offre de nombreuses possibilités, mais pour être plus précis, on peut citer le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'OUA. Il y a également d'autres moyens, tels que le versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique — bien que, comme certains collègues l'ont dit, on ne peut pas compter uniquement sur les fonds d'affectation spéciale — et, bien sûr, le Fonds pour la paix de l'OUA et la création d'un conseil des anciens au sein du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Avec la création d'un bureau de liaison des Nations Unies pour l'action préventive au sein de l'OUA, la résolution 1197 (1998) du Conseil de sécurité, demande au Secrétaire général d'envisager les moyens de renforcer l'efficacité de ce bureau et d'affecter des officiers de liaison aux

opérations de maintien de la paix de l'OUA et d'organisations sous-régionales en Afrique qui sont autorisées par le Conseil. Une autre possibilité est d'encourager la nomination de représentants spéciaux communs. La résolution 1197 (1998) invite notamment également le Secrétaire général à adopter des mesures pour améliorer la circulation de l'information entre l'ONU et l'OUA, et entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Parmi d'autres mesures, figurent les échanges de personnel et les réunions communes d'experts sur des aspects spécifiques de l'alerte rapide et de la prévention.

En ce qui concerne la nécessité de rendre plus efficaces et plus effectives en temps réel les opérations de maintien de la paix en Afrique, nous avons parlé de deux déclarations présidentielles, de l'utilisation du Fonds d'affection spéciale des Nations Unies destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique et des moyens d'encourager le versement de contributions au Fonds pour la paix de l'OUA. Le Secrétaire général a également été prié d'aider l'OUA et les organisations sous-régionales à créer des équipes d'évaluation logistique en encourageant des exercices communs de formation et de simulation et des séminaires avec les troupes africaines de maintien de la paix, aidant ainsi l'Afrique à renforcer sa capacité de maintien de la paix.

Troisièmement, s'agissant de la question de savoir quels autres instruments le Conseil pourrait utiliser pour contribuer à régler et, si possible, prévenir les conflits en Afrique, nous avons cité la maîtrise du mouvement des armes à destination de l'Afrique. Nous savons tous que dans ce domaine aucun avion ne quitterait un aéroport de vos pays sans que vos renseignements le sachent. Si nous pouvons partager ce genre d'information — chaque fois qu'un avion cargo quitte vos aéroports ou qu'un bateau quitte vos ports, et que vous en informez vos homologues en Afrique — nous ne pourrons peut-être pas éliminer ce trafic immédiatement, mais à long terme, nous sommes certains que nous pourrons lui porter un coup fatal. Nous pouvons également encourager l'adoption de lois ou d'autres dispositions juridiques faisant de la violation des embargos sur les armes une infraction pénale.

Je voudrais terminer en citant une de vos déclarations, Monsieur le Président, lorsque vous avez pris la parole à la «Conférence sur les défis de la gestion des affaires publiques en Afrique», le 13 septembre 1999. Vous avez dit

> «Pourtant, tout humanitarisme commun mis à part, le succès de l'Afrique est essentiel aux intérêts occidentaux. Son succès pourrait créer un monde beaucoup plus sûr, beaucoup plus viable écologiquement. Il réduirait les budgets consacrés à l'assistance et le budget des Nations Unies. Il ouvrirait de nouveaux marchés et éliminerait les endroits de refuge pour le terrorisme qui menacera de plus en plus l'Occident.»

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup Monsieur l'Ambassadeur. Après avoir si généreusement loué mes discours et cité mes paroles, que puis-je faire d'autre que de vous féliciter chaleureusement à mon tour de votre bon jugement. Veuillez également m'excuser d'avoir mal prononcé votre nom.

Je voudrais également vous féliciter de votre franchise et vous dire que je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit en ce qui concerne la mise en commun des renseignements pour faire en sorte qu'ils soient à la disposition de ceux qui sont visés et pour retrouver ceux qui ne respectent pas les sanctions des Nations Unies. Dans le cas de l'Angola, ceci est tout à fait pertinent.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La problématique de l'Afrique fait constamment l'objet de l'attention du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, et cela reflète la profonde préoccupation de la communauté internationale quant à la situation sur le continent africain.

Nous ne pouvons guère compter sur un développement harmonieux à long terme du monde si les États africains — qui représentent presque le tiers de la communauté internationale — se trouvent toujours dans une zone sismique du point de vue politique et socio-économique.

La séance du Conseil de sécurité aujourd'hui est la réaffirmation que nous comprenons tous l'urgence d'avoir une stratégie coordonnée pour le maintien de la paix et de la stabilité sur le continent africain et pour le règlement et la prévention des conflits armés sur ce continent à mesure qu'ils apparaissent.

Il ne fait aucun doute qu'un rôle clef à cet égard revient aux Africains eux-mêmes. Nous notons avec satisfaction que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a intensifié ses efforts en matière de maintien de la paix, de même que les organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Dans un certain nombre de cas, cela nous a permis de réaliser d'importants progrès dans le règlement des conflits. Ces efforts doivent être pleinement

renforcés par l'autorité et les capacités des Nations Unies. A cet égard, nous devrions discuter non pas de la possibilité de supplanter les efforts faits par l'Afrique mais plutôt de la manière dont la coopération, la coordination et l'assistance des Nations Unies pourraient venir compléter le mécanisme africain de maintien de la paix.

L'un des éléments essentiels de la stratégie visant à consolider la paix en Afrique doit être l'aide fournie par l'ONU en vue de la création d'un système panafricain efficace de prévention et de règlement des conflits et de la recherche d'une solution globale des problèmes que pose le redressement après un conflit. Pour cela, il faut que les différents organes et institutions du système des Nations Unies agissent de manière concertée. L'application de l'Article 65 de la Charte des Nations Unies relatif à la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social serait un moyen concret de réaliser cette synergie.

Nous appuyons les mesures prises par le Secrétaire général pour élargir les liens existant entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la prévention et le règlement des conflits. Ces mesures contribuent à activer la mise en oeuvre des initiatives de paix concrètes en Afrique, notamment des initiatives récentes relatives aux conflits en République démocratique du Congo et entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

L'ONU dispose d'un potentiel important en matière de mobilisation de l'aide internationale des donateurs destinée au maintien de la paix en Afrique. Je citerai pour exemple le fonds d'affectation spéciale mis en place pour renforcer les activités de prévention des conflits en Afrique.

Nous estimons qu'un des axes importants de coopération entre l'ONU et l'OUA en matière de développement du potentiel de maintien de la paix repose sur les programmes d'échange de personnels et d'informations et sur la formation du personnel.

Nous proposons une réflexion commune sur la manière de renforcer le rôle des organisations régionales africaines, et avant tout de l'OUA, dans le maintien de la paix et nous soulignons, à cet égard, qu'il est fondamental que les activités de maintien de la paix de ces organisations régionales soient pleinement conformes à la Charte des Nations Unies. Aucune mesure coercitive — ni les sanctions ni encore moins le recours à la force armée — ne devrait être prise par des structures régionales sans l'aval du Conseil de sécurité. Le Conseil pourrait, quant à lui, s'appuyer davantage sur les vues communes des Africains eux-mêmes lorsqu'il recherche des solutions aux différents problèmes du continent.

La tenue de séances publiques du Conseil consacrées à l'Afrique, comme celle d'aujourd'hui, contribuera à réaffirmer la justesse d'une telle approche. Nous sommes ouverts à d'autres formes de coopération entre le Conseil et les États et organisations intéressés afin de permettre une réaction appropriée du Conseil face à des conflits déterminés. Les règles de procédure existantes nous offrent suffisamment de possibilités pour cela.

La Russie considère les questions de coopération en Afrique et avec l'Afrique dans une perspective d'ouverture, d'égalité et de partenariat servant les intérêts de tous, sans didactique, sans stéréotypes idéologiques et sans étroitesse d'esprit nationale. C'est sur cette base que nous sommes disposés à participer aux efforts internationaux visant à consolider le potentiel de maintien de la paix en Afrique, étant bien entendu que l'aide étrangère en la matière doit compléter et non pas remplacer les mesures prises par les États africains eux-mêmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie d'avoir donné l'exemple d'une intervention brève et succincte.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je crois que je me trouve dans la même situation que mon collègue malaisien. Je tombe dans cette catégorie, que vous avez créée, d'«ambassadeurs sans notes» mais je suis un «ambassadeur sans notes» conscient car après avoir entendu un certain nombre d'interventions, ma délégation a peu à ajouter sur les aspects spécifiques de la question dont nous débattons aujourd'hui sur votre initiative.

La question des instruments qui pourraient renforcer les opérations de maintien de la paix en Afrique a été bien analysée par mes collègues et, comme l'a dit l'Ambassadeur Fowler, ces instruments sont bien connus.

La base sur laquelle nous devons agir est également bien connue. Je crois que les interventions d'aujourd'hui ne nous ont pas réservé de surprises. Un certain consensus existe concernant la direction que nous devons suivre. Le fait que les instruments soient bien connus ne résout pas les problèmes relatifs à la paix en Afrique et je voudrais faire deux observations à cet égard.

Premièrement, on a mentionné ici que l'une des choses qui manquent en Afrique pour que ces instruments soient efficaces est la volonté politique. La volonté politique est

une entité très abstraite, qui fonctionne un peu comme une formule magique à invoquer pour résoudre des problèmes complexes. Nous savons combien il est difficile de générer cette volonté politique. De nombreuses frustrations ont marqué les opérations de maintien de la paix en Afrique, et cela précisément en raison de la difficulté de générer cette volonté politique.

L'autre problème que je voudrais mentionner porte sur le fait que, si nous connaissons les instruments, nous ne savons pas toujours les adapter aux crises spécifiques. Chaque crise, chaque conflit en Afrique a sa propre dynamique, sa propre logique, et l'adaptation de ces instruments aux différents conflits est une opération politique très délicate et très difficile.

Il s'agissait là d'observations générales et je voudrais maintenant aborder des points spécifiques relatifs aux questions que vous-même, Monsieur le Président, nous avez adressées.

S'agissant de la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et le Conseil de sécurité, je trouve tout à fait pertinentes les questions posées par mon collègue de la Malaisie. Ce ne sont pas là des questions nouvelles. Nous les avons déjà posées à maintes reprises. Mais je me demande pourquoi elles n'ont toujours pas obtenu de réponse simple et immédiate. Je crois que la faute en incombe partiellement au Conseil car ses procédures sont souvent trop formalistes. Le cadre le mieux indiqué pour répondre à des questions de ce genre, permettant un débat plus ouvert et plus franc, est celui des consultations officieuses auxquelles n'a jamais été invité, je crois, le Secrétaire général d'une organisation telle que l'OUA. Donc, la faute nous en incombe en partie parce que nous n'avons pas su établir des procédures officieuses permettant de régler ce genre de questions.

En ce qui concerne les instruments, je n'en évoquerai qu'un que nous avons à notre disposition, à savoir les sanctions, et je prendrai l'exemple des sanctions contre l'UNITA. De toute évidence, les travaux réalisés par l'Ambassadeur Fowler sont de la plus haute importance et cela a été reconnu. C'est un cas curieux car, avant même la conclusion de ses travaux, nous nous étions rendu compte que les effets des sanctions avaient changé, que les sanctions étaient devenues plus efficaces. Je crois que cela a beaucoup à voir avec sa personnalité, avec son sens de l'initiative, et avec la détermination dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche. Mais cela a également à voir, ce qui est très important, avec un changement de contexte politique concernant l'UNITA. L'UNITA est en train de perdre sa légitimité aux yeux non seulement des Africains mais aussi de certains acteurs importants du monde occidental.

Monsieur le Président, à l'instar de l'Ambassadeur de la Gambie, je citerai une des réflexions importantes que vous avez faites à propos de M. Savimbi :

(L'orateur poursuit en anglais)

«Savimbi a été la créature de l'Occident. Il a sur les mains le sang de centaines de milliers d'Angolais.»

(L'orateur reprend en espagnol)

Ce sont là des propos graves que nous n'aurions pas pu entendre, il y a quelques années, de la part de certains protagonistes impliqués dans le problème de l'Angola. C'est quelque chose de nouveau, et cela a contribué à créer le climat politique qui a permis au travail de l'Ambassadeur Fowler d'avoir l'effet qu'il eu.

Enfin, je voudrais faire une observation concernant ce qu'a dit, je crois, l'Ambassadeur Petrella et qui a trait à la complexité des causes des conflits africains.

J'ai été profondément touché par ce que l'Ambassadeur Holbrooke a dit sur la question du sida. Je crois que c'est la première fois que j'entends dire que le sida a des répercussions sur la sécurité. Comme nous le savons tous, on parle traditionnellement du sida comme d'une épidémie. Le Conseil de sécurité n'est pas l'instance appropriée pour traiter du problème du sida, c'est en général l'Organisation mondiale de la santé qui discute de ces questions. Mais je crois que nous pouvons admettre que ce qu'il a dit est une vérité profonde. Je ne sais pas exactement quels sont les rapports entre le problème du sida et la sécurité, mais je crois qu'il nous faut reconnaître qu'il s'agit d'un point sur lequel nous devons réfléchir.

Qu'est-ce que cela implique? Quelque chose de bien simple : pour régler les conflits et les crises en Afrique, nous devons aller au-delà du Conseil de sécurité. Je crois que c'est la conclusion naturelle et nécessaire qui s'impose à la suite du genre d'observations faites par l'Ambassadeur Holbrooke. Le problème est de savoir comment le faire. Comment coordonner les activités et, avant même les activités, comment coordonner un diagnostic qui pourrait inclure non seulement les aspects politiques et de sécurité, mais également les aspects économiques, sociaux et autres qui ont trait aux conditions de santé en Afrique?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur; j'aimerais dire combien j'ai apprécié le style avec lequel vous êtes intervenu dans ce débat. Cette pratique d'un ambassadeur qui s'exprime sans notes est évidemment contagieuse. J'ai tout particulièrement apprécié la manière dont vous avez fait le lien avec les autres points soulevés au cours du débat, ce qui, à mon avis, nous permet d'avancer.

Je dirais également que vos observations concernant des procédures plus informelles dans les relations entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine, et l'Afrique en général, sont très intéressantes. Il nous faudra les examiner plus minutieusement.

Je dirais enfin que les fonctionnaires qui travaillent avec moi sont toujours extrêmement nerveux lorsque je viens à une réunion sans notes — je m'en suis aperçu —, car ils pensent que je vais peut-être dire ce que je pense réellement.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous rendons hommage à votre délégation, qui a convoqué cette séance importante.

Je souhaite également un bon retour d'Afrique à mon collègue et ami, l'Ambassadeur Holbrooke. Nous serons très heureux de discuter plus en détail des résultats de son voyage.

Le Conseil de sécurité courant le risque de perdre progressivement sa crédibilité en Afrique, il faut, entre autres choses innover lorsque nous traitons des questions africaines. Vous nous avez donné trois éléments de discussion, Monsieur le Président, et je vais en parler brièvement et aussi franchement que je peux. Je commence par la question de savoir comment répondre plus efficacement aux besoins de l'Afrique en matière de maintien de la paix.

Les membres du Conseil de sécurité devraient séparer leurs intérêts nationaux des besoins de ceux qui sont touchés par les conflits. Les opérations de maintien de la paix en Afrique ne devraient pas être traitées différemment de celles menées dans d'autres régions du monde. La taille et le mandat des opérations de maintien de la paix devraient être dictés par l'ampleur du conflit et non pas par le lieu où il se déroule. Évidemment, j'ai pris note de ce que mon voisin de gauche a dit avant moi.

Quand on envisage une opération de maintien de la paix, le Conseil doit faire des préparatifs à l'avance à cette fin. Le Secrétaire général et le Département des opérations de maintien de la paix devraient compléter les travaux du Conseil. Il faut appuyer les efforts du Secrétaire général. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ne sont pas en concurrence.

En outre, le Conseil et la communauté internationale doivent intervenir à temps si nous sommes sérieux en matière de prévention des conflits. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'une intervention en temps voulu pour éviter l'escalade des conflits. Cela exige que les membres du Conseil de sécurité fassent montre de la volonté politique nécessaire — et je souligne volonté politique nécessaire — et que tous les États Membres fournissent les ressources nécessaires à cette intervention, qu'il s'agisse de ressources humaines, matérielles ou financières. Évidemment, les fonds d'affectation spéciale sont utiles. Mais nous pensons qu'ils ne devraient pas remplacer un financement régulier.

En République démocratique du Congo, par exemple, si une mesure décisive avait été prise au début du conflit, nous ne serions pas confrontés aux massives souffrances humaines que connaît ce pays aujourd'hui. Même aujourd'hui que les véritables causes de ce conflit sont évidentes, on hésite toujours beaucoup, on traîne les pieds, et il y a un manque de volonté politique de la part de certains milieux. Nous pouvons continuer d'exprimer notre préoccupation face à la situation humanitaire et trouver des excuses à l'inaction, mais nous sommes tous conscients que la situation continuera de se détériorer. Nous devons trouver les moyens de poursuivre nos intérêts nationaux. La situation en République démocratique du Congo est un test pour le Conseil de sécurité. Les discours ne suffiront pas, ils n'aideront pas. Ce que nous devons faire c'est agir — et agir maintenant.

L'Organisation des Nations Unies doit appuyer financièrement et sur le plan logistique les opérations de maintien de la paix engagées par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En l'absence de cette souplesse, la situation continuera de se détériorer. Lorsque l'Afrique crie à l'aide, le Conseil de sécurité doit écouter. L'un des moyens efficaces d'y parvenir est la coordination et la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales de l'OUA. À notre avis, l'ONU et l'OUA ne sont pas toujours également informées des situations de conflits. Il serait par conséquent toujours utile que le Conseil puisse tirer avantage d'échanges de vues directs avec les représentants de l'OUA.

À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général que le Conseil de sécurité tienne une séance

sur l'Afrique en temps voulu. Cette proposition devra être examinée plus avant par le Conseil.

En outre, nous savons que grâce à la coopération entre l'ONU et l'OUA, un mécanisme a été établi permettant d'organiser des réunions régulières entre le Secrétariat de l'ONU et l'OUA, y compris sur des questions de paix et de sécurité. De l'avis de l'OUA, le Conseil de sécurité pourrait-il bénéficier du résultat de ces discussions?

Par ailleurs, la coopération avec les organisations sous-régionales devrait être renforcée. Les organisations sous-régionales ont besoin d'un appui. À cet égard, nous sommes également d'accord avec votre idée, Monsieur le Président, que le Conseil de sécurité devrait envisager de dépêcher une mission dans la région pour traiter des problèmes qui s'y posent.

Pour ce qui est des mesures supplémentaires que le Conseil pourrait prendre pour aider à régler, voire prévenir, les conflits, je dirai simplement que, tout en agissant dans le cadre des dispositions de la Charte, le Conseil peut recourir aux bons offices du Secrétaire général, par exemple lorsque ses envoyés spéciaux se rendent sur le site de situations de conflit dans des points chauds potentiels. À cet égard, on pourrait faire appel aux services d'éminentes personnalités africaines.

Finalement, c'est la volonté politique de notre part à tous, dont j'ai parlé plus tôt, qui permettra de mettre fin au conflit en Afrique. Nous devons envoyer un message clair aux mouvements rebelles en Afrique et à ceux qui les appuient pour leur dire que nous avons suffisamment haussé le ton et que maintenant nous allons passer aux choses sérieuses. Le moment est venu pour nous de passer à l'action.

Je dois dire ici que je suis d'accord avec ce que vous avez dit, Monsieur le Président, et avec ce qu'a dit l'Ambassadeur Fowler au sujet de l'Angola. Cette situation dure depuis déjà longtemps. L'UNITA est bien présente et reçoit un appui d'États Membres de l'Organisation — des États Membres qui sont censés assurer la pleine mise en oeuvre des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Si une chose s'impose, c'est de dénoncer et d'humilier ceux qui appuient l'UNITA. Nous attendons avec intérêt le rapport que présenteront les groupes en février et nous espérons que le Conseil adoptera des mesures appropriées à cet égard.

Enfin, je vous remercie, Monsieur le Président, en tant que fils de l'Afrique, de présider cette très importante réunion. Votre présence ici témoigne de votre engagement personnel et de celui de votre pays vis-à-vis de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je suis tout à fait d'accord sur la remarque qu'a faite le représentant en ce qui concerne la complicité d'États Membres dans la poursuite du conflit angolais, puisque les armes de Savimbi et de l'UNITA, les munitions et le carburant transitent par les États voisins et proviennent d'autres États Membres. Si ce n'était pas le cas, il ne serait pas approvisionné et la guerre prendrait fin.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie apprécie l'initiative du Royaume-Uni de convoquer aujourd'hui ce débat public orienté vers l'action sur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait innover dans sa quête de méthodes pour mieux assumer les responsabilités que lui confère la Charte dans ce climat international sans cesse changeant.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de l'analyse qu'il a faite des défis qui confrontent les Nations Unies en Afrique. Son analyse et ses recommandations font bien comprendre les problèmes de l'Afrique et montrent que le Secrétaire général y prête grandement attention.

Le Conseil de sécurité a accordé une grande attention à des situations bien précises en Afrique et a essayé en même temps d'établir le cadre conceptuel nécessaire pour agir à l'avenir. Une grande part de ce travail a été accomplie au sein du Groupe de travail ad hoc du Conseil de sécurité présidé par l'Ambassadeur du Gabon. Le Conseil de sécurité a également affirmé son désir d'agir au cours du récent débat public sur la situation en Afrique, tenu les 29 et 30 septembre.

Malgré tout le travail accompli jusqu'à présent, il ne fait aucun doute qu'il faut en faire davantage. Il est particulièrement important d'améliorer la coopération interinstitutions, notamment la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales clefs, comme l'ont déjà dit plusieurs orateurs.

Le Conseil de sécurité appuie constamment les efforts de l'OUA et des organisations sous-régionales et est prêt à renforcer l'efficacité de cet appui. Le récent déploiement de la force de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra

Leone est un bon exemple de cette capacité d'intervention. Ce déploiement est important pour un certain nombre de raisons, y compris des raisons symboliques. Il y a seulement quelques années la Sierra Leone servait de parfait exemple de ce qu'on appelait l'anarchie à venir dans le monde et d'excuse à l'apathie de la communauté internationale face aux crises africaines.

La bonne coopération qui s'est établie entre les Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contribue donc beaucoup à éliminer ce que le Secrétaire général a qualifié d'«Afro-pessimisme» dans son rapport d'activité sur l'Afrique.

Un autre domaine dans lequel le Conseil de sécurité doit agir de manière plus concrète est celui des sanctions. Le fait que la majorité des sanctions imposées par le Conseil de sécurité aient été dirigées contre des États Membres ou des groupes spécifiques en Afrique en dit long sur la tragédie de l'Afrique. Nous appuyons particulièrement les efforts faits pour améliorer la mise en oeuvre des embargos sur les armes et à arrêter les flux d'armes illicites à destination et à l'intérieur de l'Afrique.

À cet égard, nous voudrions souligner les efforts inlassables de l'Ambassadeur Robert Fowler, du Canada, pour faciliter une solution politique à la crise angolaise en limitant la capacité de l'UNITA à poursuivre l'option de guerre. Nous pensons que les initiatives de l'Ambassadeur Fowler, y compris la création de groupes d'experts, offrent des innovations importantes de la méthode de travail du Conseil et pourraient être utilisées dans les travaux d'autres comités de sanctions concernant des situations africaines.

Enfin, nous voudrions parler de la déclaration présidentielle sur la prévention des conflits armés que le Conseil de sécurité a adoptée récemment et que nous avons encore bien présent à l'esprit. Plusieurs délégations ont déjà parlé du besoin de prévention et je voudrais souligner trois éléments de cette déclaration.

Premièrement, le Conseil de sécurité a reconnu que l'alerte rapide, la diplomatie préventive, le déploiement préventif, le désarmement préventif et la consolidation de la paix après les conflits sont des éléments interdépendants et complémentaires d'une stratégie globale de prévention des conflits.

Deuxièmement, des rapports périodiques ont été demandés au Secrétaire général sur les différends qui pourraient mettre en danger la paix et la sécurité internationales, et portant également sur les alertes rapides et les propositions de mesures préventives.

Troisièmement, nous nous sommes félicités du rôle important joué par les organisations régionales dans la prévention des conflits armés, tout comme des réunions entre les Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, et les organisations régionales.

Nous pensons que le Conseil de sécurité pourrait, en tant que première mesure, mettre en oeuvre ces éléments de la déclaration dans le cas de l'Afrique. Nous proposons donc que le Conseil de sécurité envisage de demander au Secrétaire général son premier rapport périodique régional d'alerte rapide sur l'Afrique. Lorsque le Conseil de sécurité aura reçu ce rapport, il pourra engager un dialogue avec l'OUA et les organisations sous-régionales clefs, en Afrique peut-être, sur le fond du rapport et sur les recommandations qui y figurent. Le Conseil de sécurité devra alors examiner sérieusement les mesures préventives qui seraient le mieux à même de répondre à des situations spécifiques.

Les problèmes de la paix en Afrique nécessitent une attention constante. Ce débat public orienté vers l'action constitue une phase importante de ce processus. Le Conseil de sécurité ne devrait pas seulement avancer des idées sur la manière de traiter les causes sous-jacentes des conflits en Afrique, mais aussi donner la preuve de sa capacité à venir à bout de situations spécifiques de crises en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier les membres du Conseil de sécurité de s'être pliés aux normes de brièveté que nous avons essayé d'encourager et dire qu'ils ont donné de bons exemples aux non-membres du Conseil. J'essaierai de passer rapidement sur les formalités d'introduction, ainsi les non-membres du Conseil devraient-ils se tenir prêts à parler dès que l'orateur précédent aura terminé.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mesdoua (Algérie) : Monsieur le Président, c'est pour moi un bien agréable devoir de vous féliciter pour cette initiative inédite que vous avez prise aujourd'hui, laquelle bien que n'accordant que cinq minutes à chaque délégation, témoigne de l'importance que vous attachez, vous personnellement, et votre pays à l'Afrique et à son relèvement.

À chaque fois que l'on débat de l'Afrique, on ne peut s'empêcher, en tant qu'État africain membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'exprimer de nouveau une frustration vis-à-vis du Conseil dont l'attitude, au cours des derniers mois, s'est malheureusement caractérisée par un manque d'intérêt, voire d'enthousiasme, à l'égard des questions africaines alors que dans le même temps, le Conseil faisait montre d'une remarquable célérité et d'une grande détermination pour le déploiement d'opérations dans d'autres régions du monde.

Les États africains ne peuvent, dès lors, que se réjouir de la tenue de cette rencontre qui, nous l'espérons, loin de devenir un rite incantatoire, saura répondre à leurs préoccupations et leurs attentes grâce à l'établissement d'un partenariat réel qui aille au-delà des paroles et des bonnes intentions et qui signifie pour nous une concertation effective et une pleine participation de l'Afrique à travers l'implication des présidences de l'OUA et du Groupe africain et la prise en compte de leurs opinions.

Depuis quelques années déjà, l'Afrique a placé en tête de ses priorités le renforcement de ses capacités en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits et l'OUA s'y est pleinement investie dans de nombreuses contrées du continent, comme l'illustre le récent Sommet tenu à Alger en juillet 1999. Et si l'Afrique a décidé de se prendre en charge et d'assumer pleinement ses responsabilités, cela ne signifie nullement que la communauté internationale — c'est-à-dire l'ONU, et singulièrement le Conseil de sécurité que la Charte a investi de la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales — doive se sentir déliée de ses obligations envers l'Afrique. Cela est d'autant plus vrai que l'ONU a acquis une expérience et une expertise incontestables en matière de maintien de la paix dont il serait regrettable de ne pas bénéficier. C'est pourquoi, l'Afrique a toujours appelé à l'instauration d'une coopération dense et effective avec cet organe.

Un des domaines essentiels où il est possible de développer une relation privilégiée avec le Conseil et d'autres départements de l'ONU concernés par les conflits en Afrique est bien celui du maintien de la paix où, grâce à sa connaissance des problèmes africains et à son expérience démontrée, maintenant, sur le terrain, l'OUA serait en mesure d'apporter sa contribution au règlement des conflits, le Conseil de sécurité apportant pour sa part son soutien aux efforts entrepris aussi bien par la présidence de l'OUA que par d'autres États africains, par l'intermédiaire d'organisations sous-régionales ou à un niveau bilatéral.

De ce point de vue, la proposition avancée par le Département des opérations de maintien de la paix de mettre sur pied un Groupe de travail sur le renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix a été favorablement accueillie par les délégations africaines, pour autant qu'elle ait pour objectif de soutenir, en particulier, l'action du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, et de permettre aux pays africains de bénéficier de soutien logistique et financier et de développer leurs capacités en matière de maintien de la paix. Le Groupe africain avait soumis en août 1999 ses propositions en la matière et reste dans l'attente d'une réaction à celles-ci. Sa mise en place permettra à n'en point douter de contribuer au développement de la coopération entre l'ONU et l'OUA sur cet aspect essentiel et de l'ériger en partenariat réel.

Pour être viable et opérationnel, ce partenariat devrait, à notre sens, s'appuyer sur une coordination régulière et permanente entre le Conseil de sécurité, d'une part, et le Secrétariat général de l'OUA, la présidence en exercice de l'OUA, la Mission permanente d'observation de l'OUA auprès de l'ONU ainsi que par l'intermédiaire de la présidence du Groupe africain. Le Conseil pourrait ainsi recueillir l'avis et l'opinion de l'Organisation de l'unité africaine sur la meilleure façon de faire face à une situation donnée. Ma délégation soutient la proposition que vous avez faite, Monsieur le Président, de créer un mécanisme de concertation entre le Conseil et l'OUA. Le Bureau de liaison de l'ONU auprès de l'OUA, mis en place depuis 1998, est en train de jouer un rôle de coordination utile et efficace. Il gagnerait, de notre point de vue, à être renforcé davantage.

Dans ce même contexte, l'action préventive du Conseil devrait se raffermir davantage, comme cela a été clairement indiqué lors de la réunion du 29 novembre dernier. Il y a lieu de noter à ce sujet que pour être efficace et bénéficier de la légitimité nécessaire, toute initiative de l'ONU en matière de prévention des conflits sur le continent doit être menée conformément aux principes de la Charte, notamment celui du respect de la souveraineté des États. L'adhésion des protagonistes et des parties à un conflit, est un élément indispensable à la réussite de toute action entreprise dans ce sens. De fait, dans cette affaire comme dans toute opération de prévention de conflit ou de maintien de la paix, le consentement de l'État concerné, et donc sa coopération, sont absolument indispensables. Ce principe s'applique également à toutes les situations où l'acheminement de l'aide humanitaire pourrait paraître s'imposer.

Une question cruciale nous semble être la réaction prompte du Conseil aux situations de conflit sur le conti-

nent. Le Conseil de sécurité devrait en effet pouvoir réagir de manière rapide et efficace à la problématique du maintien de la paix en Afrique. Pour ce faire, le Conseil devrait répondre aux accords de paix conclus sur le continent en déployant à temps les missions d'observation et/ou de maintien de la paix en Afrique. Il s'agit d'un élément central. Nous voudrions rappeler, à ce propos, les péripéties par lesquelles est passé le projet de résolution sur la République démocratique du Congo, qui n'a finalement pas autorisé le déploiement tel que recommandé par le Secrétaire général.

Une attention particulière devrait être accordée à la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui entretiennent les situations de conflit.

Une autre question nous semble revêtir une importance particulière. Il s'agit du problème des ressources, dont l'expérience récente nous a montré l'influence et les implications qu'il a sur la fiabilité des processus de paix et des efforts de reconstruction de la paix après les conflits. La mise en place d'un fonds d'affectation spécial de l'ONU consacré à l'Afrique est, à cet égard, une proposition qui mérite une attention plus soutenue. Ce fonds pourrait apporter une assistance régulière aux activités de prévention des conflits de l'OUA, ainsi qu'au financement des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants, lors d'opérations de maintien de la paix. Son mode de financement pourrait faire l'objet d'innovations et d'une recherche de voies et moyens nouveaux afin de permettre une mobilisation plus importante de la communauté des donateurs.

Telles sont quelques propositions que la présidence de l'OUA souhaitait, à ce stade, apporter à ce débat. Il y a lieu d'espérer qu'à la faveur de ce débat le Conseil pourra contribuer au développement d'un partenariat réel en faveur de la paix en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le repré je voudrais ajouter que le rôle de la présidence de l'Organsation de l'unité africaine, actuellement l'Algérie, à mon avis, est absolument crucial et que l'impulsion constructive qu'elle peut donner en améliorant ces rapports est particulièrement précieuse.

L'orateur suivant est le représentant du Cameroun. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter au nom du Groupe africain de cette initiative, qui est porteuse d'espoir à plus d'un titre. Elle intervient, en effet, dans le sillage du débat de l'Assemblée générale du 8 décembre consacré au rapport d'étape sur l'Afrique présenté par le Secrétaire général. Elle maintient également l'Afrique au centre de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Certes, les problèmes des pays africains ont été et sont discutés au Conseil, mais les résultats — vous le dites dans votre note — sont maigres et décevants. Aujourd'hui, une nouvelle vision est proposée, une vision globale, qui reconnaît l'Afrique comme partenaire. Et ceci est important. Enfin, l'initiative de ce dialogue interactif-débat a le mérite de crédibiliser le Conseil de sécurité aux yeux des masses africaines, dans la mesure où nous espérons que ce débat constituera le début de la fin de cette politique de deux poids deux mesures, dont nous n'avons cessé de déplorer les effets.

L'Afrique est la région du monde la plus déchirée par les conflits armés, c'est évident. Mais cette situation n'est pas une fatalité. Quoi qu'il en soit, l'Afrique refuse la fatalité, tout comme l'Afrique refuse la résignation, et c'est la raison pour laquelle chacune des grandes sous-régions du continent est dotée ou est en voie de se doter de structures spécifiques pour prévenir et régler les conflits.

Monsieur le Président, vous nous avez convoqués pour parler du partenariat ONU-Afrique. Je le ferai en me posant un certain nombre de questions qui peuvent être des évidences, mais les choses qui plaisent sont parfois intéressantes à être répétées. À propos de ce partenariat, nous devons d'abord nous demander s'il est possible. Et s'il est possible, nous poser la seconde question qui est de savoir dans quel domaine il est possible et comment. Et enfin, nous devons répondre au point que vous avez soulevé, à savoir la nécessité ou non d'instruments additionnels pour animer ce partenariat.

Mais d'abord, pour nous, ce partenariat est non seulement possible; il est même indispensable et nécessaire pour un certain nombre de raisons. La première, c'est l'immensité des richesses de l'Afrique qui attisent pas mal de convoitises qui se traduisent parfois en conflits et alimentent ceux-ci. C'est dire — et c'est le deuxième point — que les problèmes des Africains ont un impact sur la paix et la sécurité internationales. Enfin, troisième point, le poids géopolitique de l'Afrique est évident.

Si ce partenariat est ainsi possible et indispensable, quels en sont les domaines privilégiés? Nous en voyons deux principaux : l'instauration d'un développement durable

et l'instauration et le maintien d'une paix, elle aussi, durable. Nous avons eu à développer, le 8 décembre, l'aspect développement durable. Intervenant devant le Conseil de sécurité, nous nous limiterons à l'aspect maintien de la paix. Cet aspect passe par la prévention des conflits, d'où la diplomatie préventive, donc, des actions en amont. Il passe aussi par le règlement des conflits, par, notamment, le déploiement des opérations de maintien de la paix, donc, des actions en aval. Toutes ces actions qui incombent au Conseil de sécurité doivent, pour être efficaces, impliquer l'Afrique, recueillir son consentement et être déployées avec sa pleine coopération, d'où la nécessité d'organiser ce partenariat.

L'Afrique partenaire de l'ONU est un continent organisé qui s'est doté des structures dont j'ai parlé tout à l'heure. Pendant que je parle, la clepsydre se vide, il nous faut donc aller un peu plus vite. Au niveau sous-régional, nous avons comme structure, en Afrique centrale, le Conseil pour la paix et la sécurité (COPAX). En Afrique de l'Ouest, nous avons, au sein de la CEDEAO, le Groupe de contrôle (ECOMOG), et la CEDEAO vient de se doter d'un instrument politique et diplomatique de gestion des conflits : le Conseil de sécurité et de médiation. En Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dispose d'une structure ad hoc chargée de la paix et de la sécurité. En Afrique orientale, il y a l'Autorité intergouvernementale pour le développement qui s'active pour mettre un terme aux conflits qui sévissent dans la corne de l'Afrique. À ces organismes sous-régionaux, il convient d'ajouter un organe spécifique de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

Tous ces développements qui précèdent ont un seul but : montrer que l'Afrique est un partenaire en mesure de répondre sur le plan institutionnel aux exigences des Articles 52 et 53 de la Charte des Nations Unies favorisant le règlement des conflits à l'échelon local. Le tout est de stimuler des actions combinées de ces organismes avec l'ONU.

Quels instruments additionnels mettre en place? Nous en voyons essentiellement deux. Il y a d'abord des instruments financiers; ceux-ci sont indispensables, d'abord pour renforcer les capacités des organismes régionaux et sous-régionaux en matière de prévention et de règlement des conflits. Ils sont également indispensables, en second lieu, pour appuyer les accords de paix. Dans d'autres régions du monde, la signature d'accords de paix est presque toujours accompagnée d'un montage financier pour aider à la solution et au règlement des problèmes en suspens. Nous croyons que s'agissant des conflits en Afrique, il doit également en être ainsi.

Enfin, nous croyons que le Conseil de sécurité pourrait commencer à réfléchir sur l'idée de la nomination d'un coordonnateur pour l'Afrique auprès du Secrétaire général de l'ONU. Sa mission serait d'assurer pleinement la satisfaction des exigences de l'Article 54 de la Charte, d'être l'interface entre le Secrétaire général et les dirigeants du continent africain et enfin, d'aider le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à appliquer les recommandations concrètes du rapport du Secrétaire général sur les conditions d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport cerne toutes les pistes ainsi que les responsabilités des uns et des autres pour, dans un esprit de partenariat, aider l'Afrique à aller de l'avant. Tout ce qu'il faut, c'est promouvoir sans relâche l'application desdites recommandations.

Pour terminer, je voudrais rappeler aux membres du Conseil ces paroles prononcées, le 29 septembre, ici même par le Secrétaire général de notre Organisation. Il disait, je cite :

> «Quelles que soient les insuffisances, les Africains ont donné des gages multiples et importants de leur soif de paix, d'équilibre et de développement et de leur volonté d'y parvenir. Si nous apportons aujourd'hui une aide réfléchie à ceux qui sont le plus en mesure d'en faire bon usage, nous pouvons aider l'Afrique à prendre un nouveau départ et à se construire un avenir meilleur. Ne manquons pas cette occasion.» *(S/PV.4049, p. 5)*

Telles me semblent être l'essence et la finalité mêmes d'un partenariat ONU-Afrique : permettre à l'Afrique de prendre un nouveau départ.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Pendant que j'invite le représentant de l'Afrique du Sud à prendre place à la table du Conseil, j'espère que le Conseil de sécurité me pardonnera si je dis à quel point je suis particulièrement heureux de le faire. Si quelqu'un avait suggéré au cours de ces années cruelles de lutte que l'Ambassadeur Kumalo allait un jour s'exprimer au nom de son pays à l'ONU ou que je représenterais à un niveau ministériel le Gouvernement britannique, je pense qu'on l'aurait pris pour un rêveur ou qu'on l'aurait traité de fou, et je suis ravi de donner la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Kumalo (Afrique du Sud) *(parle en anglais)* : Merci beaucoup, Monsieur le Président du Conseil de sécurité. Il est peut-être vrai que les Africains sont en train de prendre la relève, mais on ne sait pas comment nous le faisons. Nous gardons cela secret. Je dirais simplement que dans un avenir encore lointain, lorsqu'en Afrique les sages anciens seront assis sous un arbre un samedi soir, en train de boire de la bière, et regarderont en arrière, et penseront à ceux qui ont contribué à notre lutte, je crois que votre nom apparaîtra, même si nous aurions souhaité que vous soyez notre ministre.

Lorsque le Représentant permanent du Royaume Uni a lancé cette idée, qui est une idée tout à fait novatrice, il a dit qu'il espérait que nous viendrions ici sans déclaration préparée et que nous pourrions prendre part à cette séance interactive. Il est très difficile pour moi d'écrire une allocution de cinq minutes, donc mes remarques pourraient être décousues, mais j'espère que vous me le pardonnerez.

J'ai été très frappé que dans l'une des questions qui ont été posées, l'expression «temps réel» ait été utilisée. Associer le temps réel à l'ONU est quelque chose de tout à fait passionnant, car il est peut-être rarement réel. Ce que je voudrais dire dans cette réunion est très simple. Je ne vais pas répondre aux trois questions, je vais essayer d'utiliser le «temps réel» comme guide.

Il y a un problème qui pour nous, Africains, constitue une épreuve fondamentale pour le Conseil, et c'est la situation en République démocratique du Congo. Et je suis très reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir tant de fois discuté de l'Afrique. Alors que nous sommes à la fin de l'année, nous devrions considérer toutes les discussions que vous avez eues sur l'Afrique, les passer en revue, afin de voir si quelque chose de concret s'en est dégagé. Si oui, qu'est-ce que c'est? Si non, comment pouvons-nous améliorer la situation? Mais il faut continuer de nous focaliser sur la situation en République démocratique du Congo. Si la République démocratique du Congo devait s'effondrer, Dieu nous en garde, ce ne serait pas l'échec de l'Afrique, mais un échec de la communauté internationale.

L'histoire du Congo est très simple. La communauté internationale nous a dit : «mettez de l'ordre chez vous, mêlez-vous de cette affaire, faites quelque chose». Devinez un peu! C'est ce que nous avons fait. C'est ce que nous avons fait. Le 10 juillet dernier, les pays d'Afrique australe ont réuni tous les combattants en République démocratique du Congo — ceux de l'intérieur, comme ceux de l'extérieur et de partout — et sont parvenus à la signature d'un traité de paix.

Qu'a fait le Conseil de sécurité depuis le 10 juillet? Qu'a fait cet organe? Je pense que c'est la question à laquelle on doit répondre. Oui nous avons parlé de ce problème, mais pour les populations du Congo, c'est comme si rien ne s'était passé. Peut-être que tout ce que nous avons fait doit se concrétiser d'une manière qui ait une réalité pour les habitants du Congo. Tout ce que nous avons fait, c'est signer un traité de paix et, à l'heure actuelle, il reste très fragile. Mais il est fragile comme toute paix. Même au Kosovo, si on avait laissé la situation pourrir pendant six mois comme cela a été le cas en République démocratique du Congo, la paix aurait été fragile aussi.

Je crois que c'est pourquoi je dis qu'on est dans une situation où le Conseil doit vraiment réfléchir à fond sur ce qu'on peut faire. Les Africains ont constitué la Commission militaire mixte (CMM). Ceux qui, comme l'Afrique du Sud, pouvaient fournir des moyens de transport l'ont fait. Nous avons fourni des hélicoptères et tout ce que vous voudrez. La Zambie a donné plus que quiconque pour promouvoir cette paix. Où est la communauté internationale et, plus «concrètement», où est le Conseil de sécurité?

Je suis heureux que nous discutions de cette question. Je ne vais aborder aucun des autres points qui sont à l'ordre du jour car le test décisif, c'est la République démocratique du Congo. Je ne dis pas «faites pour la République démocratique du Congo ce que vous avez fait pour le Kosovo». Je ne dis pas «faites en République démocratique du Congo ce que vous avez fait au Timor oriental ou en Sierra Leone». Nous vous sommes très reconnaissants de ce que vous avez fait dans ces pays. La situation n'est pas la même. La situation en République démocratique du Congo est différente. Un pays sur cinq en Afrique est impliqué directement dans le conflit en République démocratique du Congo. Si vous considérez ceux qui passent des nuits blanches à essayer de faire quelque chose, il y en a plus d'un sur cinq.

Qu'il me soit permis de terminer, parce que j'avais dit que je n'allais faire qu'une seule remarque. Je suis très heureux que nous ayons parlé toute la matinée de travailler de concert avec l'Organisation de l'unité africaine. Une chose concrète que le Conseil de sécurité pourrait peut-être faire serait de lancer un appel au Secrétaire général de l'ONU, et peut-être aux États-Unis en tant que pays hôte, pour qu'ils envisagent de faire bénéficier le Bureau de l'OUA à New York de l'immunité et des privilèges diplomatiques. Mon pays a beaucoup aidé à renforcer les bureaux de l'OUA, que ce soit dans le continent ou ailleurs. Mais je crois que nous avons besoin d'aide, si on pouvait examiner sous l'angle pratique ce qu'on peut faire ici.

Donc, Monsieur le Président, pour mon pays l'épreuve est très simple : c'est la République démocratique du Congo. Et nous surveillons de près l'évolution de la situation, nous la surveillons depuis le 10 juillet.

Le Président (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de dire que j'ai entendu de nobles suggestions au cours de ce débat, mais créer un marché international des changements d'affectation ministérielle est à vrai dire une noble cause.

Je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites que la République démocratique du Congo est le test décisif pour le Conseil de sécurité et nous allons discuter de cela en détail demain. Exceptionnellement, au cours de ce débat, je voudrais inviter M. Holbrooke à répondre à la contribution de l'Ambassadeur sud-africain. Il est en train de retourner promptement à la table.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je pense que j'ai fait une erreur en lui accordant un visa.

M. Holbrooke (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous louer des observations que vous avez faites et je veux donner une explication que je crois importante au Conseil parce que, dans une très large mesure, nous sommes partiellement responsables du retard des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Je voudrais réaffirmer à mon cher ami sud-africain ce que j'ai dit sur cette question au Président Mbeki et au Président Mandela, au Président Mugabe, au Président Museveni et au Président Kabila, et souligner la position de notre pays.

Il est vrai que l'Accord de paix de Lusaka a été signé le 10 juillet, et que nous allons débattre de ce sujet en détail demain, mais cet accord est ou bien ignoré, ou bien violé dans chacune de ses importantes dispositions. Je voudrais vous réaffirmer personnellement ce que j'ai dit au Président, à savoir que notre pays appuiera le maintien de la paix. Mais nous devons faire les choses correctement. Tant qu'un médiateur ne sera pas trouvé, tant que la Commission militaire conjointe, l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU ne feront pas un pas dans la direction qu'ont soulignée l'Ambassadeur Fonseca, l'Ambassadeur Qin, l'Ambassadeur Dejammet et d'autres ambassadeurs, vers le type de relations appropriées, nous ferions une erreur qui pourrait se révéler désastreuse pour l'avenir de l'ONU et du maintien de la paix.

Je voudrais donc partager vos sentiments et vous expliquer — afin que personne dans cette salle ne pense qu'il y a un problème réel — que nous irons dans ce sens, mais il faut que les choses soient faites comme il faut. Je ne parle ici qu'au nom des États-Unis, mais c'est le contenu essentiel du message que j'ai transmis au nom de notre pays à 10 pays la semaine dernière, et que nous attendons de pouvoir discuter de manière plus détaillée demain sous la direction de la présidence. Et je tenais à répondre immédiatement afin qu'il n'y ait pas un malentendu entre nous, votre grand pays et vous personnellement.

Le Président (*parle en anglais*) : Ambassadeur Kumalo, avant de reprendre votre place, voulez-vous répondre brièvement à cette intervention?

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Non, Monsieur le Président, j'apprécie à sa valeur ce que je viens d'entendre.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est la représentante de la Finlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie — et les pays associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'initiative du Royaume-Uni et de la possibilité de participer à cet important débat. Nous espérons que cette nouvelle formule créera des approches et visions nouvelles sur la façon de développer le partenariat entre l'ONU et l'Afrique.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871) et le rapport d'étape (A/54/133) comportent d'importants éléments et stratégies de prévention des conflits. L'Union européenne cherche à développer une approche active, intégrée et globale face aux conflits violents en Afrique, une approche fondée notamment sur la Position commune de 1997 et les conclusions du Conseil de l'Europe sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

À plusieurs reprises et tout récemment encore, le 30 novembre, le Conseil de sécurité a affirmé sa volonté d'agir et d'explorer de nouveaux moyens de promouvoir les objectifs de paix et de sécurité.

Le Conseil de sécurité devrait, à une étape précoce, concentrer son attention sur les zones de conflit potentiel, y compris par la tenue régulière de débats prospectifs, et se tenir ainsi tout à fait prêt à prendre des mesures préventives. La Charte de l'ONU fournit un certains nombre d'instruments qui peuvent et doivent être utilisés dans la prévention des conflits. Nous devons les prendre pour base de départ et les renforcer davantage. Les méthodes existantes, telles que celles énumérées à l'Article 33 de la Charte, doivent être renforcées et complétées. Certaines mesures préventives, telles que la création de zones démilitarisées ou le désarmement préventif, font partie de l'inventaire traditionnel des moyens dont dispose le Conseil. Les organisations régionales et sous-régionales doivent être consultées et leurs compétences mises à profit lorsque le Conseil envisage de prendre des mesures.

L'Union européenne est fermement convaincue que dans la quête d'une solution à long terme des conflits, notamment en Afrique, il faudrait accorder une priorité majeure à la réduction des fournitures d'armes et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que du commerce des diamants, de l'or et autres matières précieuses, source de financement illicite pour l'achat de ces armes. L'Union encourage le Conseil de sécurité à envisager d'exercer activement ses prérogatives pour imposer des sanctions ciblées, y compris des embargos sur les armes, dès les phases initiales de nouvelles crises. Nous soulignons l'importance de surveiller ces embargos après leur imposition. À cet effet, on ne saurait sous-estimer le rôle des organisations régionales et sous-régionales, des États et même des particuliers.

L'Union européenne appuie le rôle central du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive, y compris les missions d'établissement des faits, les bons offices et autres activités. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour améliorer le système d'alerte rapide des Nations Unies et insister davantage sur la diplomatie préventive. Le Conseil de sécurité a également un rôle important à jouer, et nous encourageons ses membres à dépêcher des missions d'établissement des faits chaque fois que possible.

Nous pensons que les possibilités d'action du Secrétaire général et du Secrétariat ne sont pas pleinement utilisées. À cet égard, nous rappelons l'Article 99 de la Charte, qui donne au Secrétaire général la possibilité d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, l'Union européenne estime qu'il faut renforcer la capacité du Secrétariat pour que le Conseil de sécurité puisse procéder à des enquêtes régulières sur les zones de conflit potentiel. Nous encourageons les États Membres et les organisations régionales à échanger régulièrement avec l'ONU des informations en matière d'alerte rapide.

L'Union européenne encourage le Conseil de sécurité à décider, lorsque la situation l'exige, de la mise en place opportune de missions de maintien de la paix des Nations Unies. Dans ce contexte, elle s'inquiète de la situation en République démocratique du Congo. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général et la résolution 1279 (1999) sur les prochaines mesures à prendre en vue du déploiement rapide d'observateurs des Nations Unies en République démocratique du Congo. L'Union européenne s'affirme prête à appuyer en temps opportun une force de maintien de la paix pour aider les parties à appliquer l'Accord de Lusaka.

Le rétablissement de la sécurité et de l'ordre ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sociale des ex-combattants ont une importance cruciale. Comme les armes et les combattants se déplacent facilement à travers les frontières dans la plupart des zones de conflit, le Conseil de sécurité devrait essayer de formuler les mandats en termes réels que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion puissent tenir compte, chaque fois que possible, des contextes régionaux.

L'Union européenne se félicite du rôle et de la contribution accrus de la société civile et des organisations non gouvernementales dans la prévention des conflits. Le Conseil de sécurité devrait également considérer la façon de mieux utiliser leur potentiel.

Le renforcement de la coordination et de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales demeure fondamental. Pour atteindre ces objectifs, les deux organisations doivent échanger des informations de façon régulière. En outre, cela ne devrait pas se limiter à un simple échange d'informations. Les organisations devraient mettre en commun leurs analyses sur l'évolution future dans plusieurs domaines.

Il faut avant tout qu'un personnel formé et des équipements appropriés soient disponibles à bref délai pour que les opérations de maintien de la paix réussissent. À cet égard, les États Membres devraient être encouragés à prendre les dispositions voulues pour que l'ONU dispose de forces en attente. L'Union européenne est prête à aider à la mise en place de capacités de prévention des conflits en Afrique, notamment par l'entremise de l'OUA et des organisations

sous-régionales. Le Conseil de sécurité pourrait explorer les moyens possibles de soutenir le Centre de gestion des conflits de l'OUA. L'Union européenne attend avec intérêt la prochaine rencontre entre l'ONU et les organisations régionales afin d'échanger des vues sur l'évolution du rôle et des capacités en matière de gestion des crises et de prévention des conflits.

Une façon de traiter les situations de conflit est d'adopter des directives claires que les parties doivent suivre, y compris en matière de prorogations de mandat pour le déploiement progressif des missions de maintien de la paix. Lorsque des progrès sont faits, le Conseil de sécurité peut agir positivement et consolider ces acquis sur le terrain. Ce genre d'engagement positif créerait un climat propice à de nouveaux progrès dans le processus de paix.

J'ai tenté de n'aborder que quelques points qui, à notre avis, méritent d'être approfondis. Nous ne devons toutefois pas oublier que la quête de la paix et de la stabilité en Afrique exige une approche à long terme, globale, concertée et résolue, qui englobe différents domaines. L'Union européenne souligne également l'importance de la volonté politique, en Afrique et ailleurs. La responsabilité fondamentale de l'avenir de l'Afrique incombe aux nations africaines elles-mêmes. Cependant, par des efforts concertés et en coopération avec l'ONU, les pays africains, les organisations régionales et sous-régionales et d'autres parties, des progrès importants peuvent être accomplis. L'Union européenne espère que le débat d'aujourd'hui et l'approche axée sur l'action effective nous aideront à tourner une nouvelle page dans le partenariat entre l'ONU et l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Finlande d'avoir pris la parole au nom de l'Union européenne dont la présidence a été assurée par la Finlande avec beaucoup de distinction ces derniers mois.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider les travaux du Conseil de sécurité et d'avoir pris cette excellente initiative qui vient à point nommé et qui, nous l'espérons, sera le point de départ d'un sérieux intérêt du Conseil aux problèmes du continent africain. Je dois également exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour son exposé liminaire et ses propositions pratiques, qui fournissent un cadre utile pour ce débat interactif.

Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale d'une part, et l'Afrique, d'autre part, doit être un partenariat efficace fondé sur l'équité, et non pas sur l'hégémonie et l'exploitation. Les causes des problèmes de l'Afrique sont bien connues et bien documentées dans les archives des Nations Unies, notamment le rapport du Secrétaire général. Ce dont le continent et ses peuples et États ont réellement besoin maintenant, c'est de mobiliser les ressources matérielles nécessaires pour régler ces problèmes.

Les problèmes africains sont communs — sinon identiques — à tous les pays africains. Les plus importants sont la crise de la dette extérieure, la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie, en particulier, le VIH/SIDA. Si la pauvreté est une conséquence de la guerre, la guerre est également une conséquence de la pauvreté. L'élimination de la pauvreté est par conséquent un des meilleurs moyens d'éliminer une des causes majeures de conflit en Afrique. Si l'on veut régler ces problèmes, il faut que d'énormes ressources financières et humaines soient disponibles. Faute de quoi, les déclarations sur un partenariat entre l'ONU et l'Afrique resteront lettre morte, quelles que soient les résolutions ou initiatives adoptées.

Il est donc important de créer un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour financer le développement et la reconstruction de l'Afrique et pour promouvoir une coordination efficace et continuelle entre toutes les organisations internationales et régionales, les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions financières travaillant en Afrique. Dans ce contexte, je voudrais souligner la responsabilité particulière qui incombe aux pays qui ont colonisé et exploité ce continent pendant de nombreuses décennies. Ils sont obligés de payer une compensation pour cette longue exploitation aux peuples du continent et doivent contribuer généreusement au fonds proposé. Il faut également permettre à l'Afrique d'obtenir un juste prix pour ses matières premières, importées à des prix très bas par les pays industrialisés. L'Afrique a également le droit d'obtenir une augmentation du cours de ses matières premières au même rythme que l'augmentation des cours des produits manufacturés.

J'en arrive maintenant au rôle du Conseil de sécurité. Le Conseil peut jouer un rôle important pour établir la stabilité et la paix en Afrique en appuyant les efforts faits et en mettant en oeuvre les résolutions adoptées par les Africains eux-mêmes en vue de réaliser la paix, de régler les conflits actuels et d'empêcher qu'ils ne se reproduisent. De telles mesures impliquent ce qui suit.

Tout d'abord, le Conseil doit fournir un appui politique en adoptant des résolutions qui encouragent les initiatives de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations sous-régionales. Le Conseil a assumé ce rôle mais avec des hésitations et une prudence superflues.

Deuxièmement, il doit fournir un appui financier et humain aux opérations de maintien de la paix africaines, voire les finances entièrement. De par leur nature régionale et internationale, les opérations de maintien de la paix devraient être la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier.

Troisièmement, il doit assurer et financer une formation en matière d'opérations de maintien de la paix aux États africains afin de renforcer leurs capacités en la matière. Cette formation et ce financement ne doivent pas être laissés aux relations bilatérales.

Quatrièmement, il doit appuyer le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'OUA, consulter l'OUA sur le règlement de conflits en Afrique et appuyer matériellement et moralement ses initiatives et ses efforts pour régler les différends.

Cinquièmement, il doit être prêt à confronter de nombreux risques et obstacles. L'ONU, la communauté internationale en général et les pays donateurs capables de prêter main forte doivent être prêts à accepter un minimum de risques. L'ONU ne peut attendre que la paix soit réalisée dans une région donnée pour intervenir en envoyant ses missions et ses forces. Une intervention des Nations Unies à ce stade pourrait n'avoir aucun sens. Pourquoi par exemple attendre jusqu'à présent pour approuver le déploiement de forces en République démocratique du Congo? Le Conseil de sécurité attend-il que la paix y règne pour approuver le déploiement de forces des Nations Unies, ou que la situation y éclate à nouveau?

Sixièmement, le Comité doit traiter les conflits africains sur le même pied d'égalité que les conflits dans d'autres continents, comme l'Europe et l'Asie. Pourquoi les Nations Unies ont-elles laissé la Somalie se déchirer et brûler tant d'années sans intervenir autrement qu'en publiant occasionnellement des déclarations?

L'envoi de missions du Conseil en Afrique est un pas important dans la bonne direction. Mais pourquoi les membres du Conseil de sécurité n'iraient-ils pas eux-mêmes, de temps à autre, en Afrique et tenir leurs séances près des régions de conflit là-bas, afin de mieux comprendre les diverses dimensions et les divers aspects des problèmes du continent africain? Les peuples d'Afrique se tournent vers le Conseil dans l'espoir qu'il adoptera à présent des résolutions décisives non rattachées à des intérêts nationaux égoïstes et qui pourront véritablement résoudre les problèmes du continent, y maintenir la paix et la sécurité et en promouvoir le développement économique et la prospérité. Ce faisant, le Conseil aiderait l'Afrique à sortir de son épreuve et ferait aux peuples de ce continent le meilleur cadeau qui soit pour le siècle à venir.

Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité, dans leur contribution au règlement des conflits et des problèmes africains, doivent en effet changer leur façon de percevoir l'Afrique, améliorer les méthodes traditionnelles et en adopter de nouvelles.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lee See-Young (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui consacré à la situation en Afrique, question à laquelle mon gouvernement attache une grande importance.

Nous nous réjouissons de l'attention renouvelée et soutenue que le Conseil porte aux problèmes de l'Afrique, comme cela a été démontré par l'organisation d'une série de sessions extraordinaires : l'une en septembre, l'autre aujourd'hui et probablement plus d'une le mois prochain. Nous vous sommes également reconnaissants de la manière novatrice avec laquelle vous avez organisé le débat d'aujourd'hui et je suis convaincu que cette réunion sera, de ce fait, couronnée de succès.

J'aimerais maintenant faire quelques suggestions concrètes concernant les questions dont nous sommes saisis.

Premièrement, nous pensons qu'il est urgent que le Conseil participe plus directement et plus efficacement au règlement des situations de crise en Afrique. Nous avons tous été témoins du rôle crucial que la mission du Conseil dépêchée au Timor oriental a joué dans l'apaisement d'une situation dangereuse, ce qui a permis au Conseil et aux parties directement concernées de mettre en oeuvre rapidement des dispositions si nécessaires pour le rétablissement de l'ordre.

À notre avis, le Conseil de sécurité pourrait envisager d'envoyer plus fréquemment, dans les régions de crise, des missions de ce genre, investies d'un mandat d'établissement des faits, voire de prévention et de gestion des situations de conflit ou encore de consolidation de la paix après le conflit, en collaboration étroite avec les gouvernements concernés ainsi que le Secrétaire général et ses représentants.

Deuxièmement, le Conseil devrait également envisager la possibilité de créer, en son sein, un groupe de travail spécial, quel que soit le nom qu'on lui attribue, pouvant avoir pour mandat de contrôler et de compiler toutes les informations nécessaires, en consultation étroite avec les pays concernés, les représentants du Secrétaire général, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), d'autres organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec toutes les institutions spécialisées et organes intéressés des Nations Unies; et de faire rapport au Conseil, selon que de besoin, sur les situations de conflit en cours ou de conflit potentiel, avec évaluations et recommandations à l'appui.

Troisièmement, je suggère que le Conseil envisage la possibilité de créer, en tant qu'objectif à long terme, une sorte de centre régional pour les opérations de maintien de la paix africaines, en coopération avec les gouvernements africains, l'OUA et d'autres organisations, afin de renforcer les capacités de maintien de la paix en Afrique. Ce centre pourrait notamment : contrôler la situation de la région; détecter rapidement les signes de violations des droits de l'homme et de crises humanitaires; servir de bureau central pour la collecte d'information; offrir des formations professionnelles; et aider le Secrétariat à élaborer des stratégies efficaces pour une réponse rapide, notamment par le biais d'une planification de l'appui logistique.

Enfin, il faut consolider les capacités propres de réaction rapide de l'Afrique afin qu'elle puisse prévenir, limiter ou gérer les conflits. À ces fins, nous suggérons que l'assistance à la formation et les programmes actuels d'échange de personnels soient renforcés et que les forces en attente soient étendues à un plus grand nombre de pays africains dès que possible.

J'espère sincèrement que l'échange de vues et les suggestions d'aujourd'hui aboutiront à des résultats importants d'ordre pratique, qui contribueront en dernier recours à régler les problèmes urgents qui se posent à l'Afrique aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée. Je le félicite d'avoir été bref tout comme la plupart des intervenants de ce matin.

La séance est suspendue à 13 h 25.